



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
18 août 2020
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-quatrième session
Point 36 de l'ordre du jour
La situation en Afghanistan

Conseil de sécurité
Soixante-quinzième année

La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales*

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [68/11](#) de l'Assemblée générale et de la résolution [2489 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité, dans lesquelles le Secrétaire général a été prié de présenter tous les trois mois un rapport sur l'évolution de la situation en Afghanistan.

2. Le rapport fait le point des activités menées par les organismes des Nations Unies en Afghanistan sur les plans politique, humanitaire, du développement et des droits de l'homme depuis la publication de mon précédent rapport en date du 17 juin 2020 ([A/74/897-S/2020/549](#)). L'annexe au présent rapport comporte une évaluation des progrès accomplis au regard des objectifs fixés depuis la publication du rapport du 28 février 2019 ([A/73/777-S/2019/193](#)), conformément à la résolution [1868 \(2009\)](#) du Conseil de sécurité.

II. Faits marquants

3. L'application de l'accord politique qui a été signé le 17 mai entre le Président de l'Afghanistan, Ashraf Ghani, et le Président du Haut Conseil pour la réconciliation et l'unité nationale, Abdullah, a buté sur des difficultés sur le plan de la désignation des ministres, des gouverneurs des provinces et de personnes à d'autres postes, ce qui a retardé la formation du Cabinet. La poursuite de la libération des prisonniers et le respect des deux cessez-le-feu proclamés à l'occasion de l'Eïd al-Fitr et Eïd al-Adha ont revitalisé les négociations intra-afghanes, sans pour autant mettre un terme aux attaques. Les États-Unis d'Amérique ont annoncé une réduction de leurs effectifs, qui sont passés de 13 000 à 8 600, conformément à la Déclaration conjointe de la

* Nouveau tirage pour raisons techniques (2 octobre 2020). Précédemment publié sous la cote A/74/993-S/2020/809.



République islamique d'Afghanistan et des États-Unis d'Amérique pour l'instauration de la paix en Afghanistan et à l'Accord pour l'instauration de la paix en Afghanistan entre les États-Unis d'Amérique et les Taliban, signés tous les deux le 29 février. Le Gouvernement a continué de promouvoir un consensus régional sur la paix et la réconciliation intra-afghanes, la coopération et la facilitation des liens économiques ainsi que l'intervention face à la maladie à coronavirus (COVID-19). La propagation de la COVID-19, aggravée par la violence, les catastrophes naturelles et l'insécurité alimentaire, est venue s'ajouter à l'accentuation des besoins humanitaires, tandis qu'environ 14 millions de personnes, selon les estimations, auront besoin d'une aide humanitaire en 2020. Les préparatifs de la tenue de la conférence ministérielle sur l'Afghanistan en 2020 se sont poursuivis.

A. Évolution de la situation politique

4. Depuis son investiture le 9 mars et à l'issue de l'accord politique du 17 mai, le Président a annoncé des nominations à 10 postes ministériels et à 2 ministères d'État, ainsi qu'à d'autres postes de haut rang. Pendant la période considérée, il a désigné Ahmad Jawad Osmani Ministre de la santé publique, Mahmood Karzai Ministre du développement urbain et du logement, Tahir Zuhair Ministre de l'information et de la culture, Rangina Hamidi Ministre de l'éducation, Mohammad Haroon Chakhansuri Ministre des mines et du pétrole et Ajmal Ahmady Gouverneur de la Banque centrale. Le 18 juillet, il a reconduit Asadullah Khalid et Masoud Andarabi dans leurs fonctions de Ministre de la défense par intérim et de Ministre de l'intérieur par intérim, respectivement. Il a également désigné les chefs des deux directions indépendantes de la Direction nationale de la sécurité et de la Direction indépendante de la gouvernance locale et a annoncé plusieurs autres nominations au Ministère de la défense et au Conseil national de sécurité. La liste finale de nominations de candidats par M. Abdullah à des postes ministériels, de gouverneurs de province et de membres du Haut Conseil pour la réconciliation nationale reste en suspens. Avec la montée des tensions au Jamiat-e Islami, son chef, Salahuddin Rabbani a déclaré publiquement le 2 juillet son opposition au Gouvernement et annoncé la destitution du directeur exécutif du parti, Atta Noor, et de plusieurs autres personnalités de son conseil de commandement et de sa direction.

5. Depuis le mois de mars, 14 des 34 gouverneurs de province ont été remplacés, conformément à la proposition de la Direction indépendante de la gouvernance locale et à la décision du Président. M. Abdullah s'est opposé à ces nominations, invoquant l'absence de consultations et déclarant que parmi ces provinces se trouvaient celles où sa liste avait obtenu la majorité des voix lors de l'élection présidentielle de 2019.

6. Le 6 juillet, sur la proposition de la nouvelle Ministre intérimaire des affaires féminines, Hasina Safi, le Président a décrété la création de postes de second vice-gouverneur de province, qui seront réservés à des femmes dans les 34 provinces et consacrés aux affaires économiques et sociales et à la promotion des droits des femmes. Aucun poste de premier vice-gouverneur de province n'est actuellement occupé par une femme. Le 12 juillet, la Direction indépendante de la gouvernance locale a nommé dans le Logar une femme au poste de second vice-gouverneur de province.

7. Conformément à l'accord politique, l'ancien Premier Vice-Président, Abdul Rashid Dostum, a été promu au rang de maréchal lors d'une cérémonie dans la province de Jozjan le 15 juillet, présidée par M. Abdullah. Les autorités et les privilèges associés au poste de maréchal doivent encore être confirmés par le Palais présidentiel.

8. Le 21 juillet, le Président a annoncé, par l'entremise de son bureau, que certains des ministres que M. Abdullah comptait proposer n'avaient pas les aptitudes professionnelles requises. L'ancien Président, Hamid Karzai, et l'ancien chef jihadiste, Abdul Rasul Sayyaf, qui avaient aidé à négocier l'accord politique du 17 mai, ont continué d'exhorter le Président et M. Abdullah à adhérer à l'accord et à l'appliquer dans les meilleurs délais.

9. Le parlement a multiplié les appels aux deux dirigeants pour qu'ils présentent leurs candidats à des postes ministériels ou dans l'administration publique, afin d'organiser un vote de confiance, conformément à la Constitution. Depuis la mi-juin, des membres de la Wolesi Jirga (Chambre du peuple) ont demandé à maintes occasions aux parlementaires de n'approuver que les candidats compétents et de rejeter tout candidat doté de la double nationalité, afin de mettre fin à la pratique de l'ancienne Administration consistant à maintenir indéfiniment en place des ministres par intérim, et de soumettre les ministres d'État à un vote de confiance. Les deux chambres ont demandé instamment l'accomplissement de progrès au cours des négociations intra-afghanes, car c'est ce à quoi aspire le peuple afghan de manière prioritaire. Le 19 juillet, le parlement a approuvé un décret législatif portant création du ministère d'État des martyrs et des personnes handicapées. Le 22 juillet, le parlement a officiellement pris des vacances d'été jusqu'au 6 septembre.

10. Les organismes d'administration des élections ont poursuivi leurs activités malgré les restrictions liées à la COVID-19. Le 31 mai, la Coalition des femmes afghanes pour la paix a adressé une lettre au Président et à M. Abdullah pour demander la mise en place de réformes électorales préalablement à la tenue d'élections. Du 2 au 8 juillet, la Commission électorale indépendante de l'Afghanistan a organisé un atelier en ligne avec des membres du personnel des 34 bureaux provinciaux sur les enseignements tirés de la gestion de l'élection présidentielle de 2019. Du 21 au 23 juillet, la Commission a tenu des sessions analogues avec les partis politiques et les organisations de la société civile.

11. Les équipes techniques du Gouvernement et des Taliban ont poursuivi leurs travaux conjoints à Kaboul pour procéder à la libération des prisonniers dans le cadre de l'accord du 29 février signé entre les États-Unis et les Taliban. Le 16 juillet, le Ministre des affaires étrangères par intérim, Haneef Atmar, a invité les Taliban à fournir une nouvelle liste de prisonniers à la place des 400 personnes dont le Gouvernement a établi qu'elles ne pouvaient pas être libérées, au vu de la nature des crimes qu'elles avaient commis. La demande a été rejetée par les Taliban. Le 20 juillet, le Gouvernement a rendu publique la liste des 4 400 prisonniers taliban libérés à ce jour. Le 30 juillet, les Taliban ont déclaré que la libération des prisonniers restants avait été achevée et que le mouvement était prêt à entamer des négociations intra-afghanes après l'Eïd al-Adha, à condition que le Gouvernement libère tous les prisonniers figurant sur la liste des Taliban. Le 31 juillet, le Président a annoncé qu'une *loya jirga* consultative serait convoquée pour décider du sort des 400 prisonniers taliban susmentionnés et que le Gouvernement libérerait un total de 5 100 prisonniers taliban pour accélérer le processus de paix. Au 2 août, le Gouvernement avait annoncé la libération de 4 917 prisonniers taliban et les Taliban la libération de 1 005 détenus des Forces nationales de défense et de sécurité afghanes.

12. Le 23 mai, les Taliban ont proclamé un cessez-le-feu de trois jours à l'occasion de l'Eïd al-Fitr. Les combattants taliban ont reçu l'ordre de ne pas se rendre dans les zones contrôlées par le Gouvernement. Le Président a annoncé que le Gouvernement avait accepté le cessez-le-feu et que l'équipe de négociation était prête à engager des négociations intra-afghanes. Il a également demandé une réduction importante de la violence en vue d'un cessez-le-feu humanitaire. Le degré de violence a considérablement diminué au cours de la période de trois jours, ce dont s'est félicitée

la communauté internationale. Dans une déclaration commune du 27 mai, les Ministres allemand, indonésien, norvégien, ouzbèk et qatarien des affaires étrangères, dont les pays ont offert de soutenir les négociations intra-afghanes, ont encouragé le Gouvernement afghan et les Taliban à prendre de nouvelles mesures en vue d'une « réduction permanente et globale de la violence ». Le 8 juin, M. Abdullah a annoncé que les négociations intra-afghanes commenceraient probablement à Doha, sous réserve de l'accomplissement de progrès sur le plan de la libération des prisonniers et de la réduction de la violence. L'Envoyé spécial pour la lutte contre le terrorisme et la médiation dans le règlement des conflits du Qatar, Mutlaq al-Qahtani, s'est rendu à Kaboul le 10 juin, où il s'est entretenu de l'action de médiation menée par son pays. Le 14 juin, le porte-parole du Président a déclaré que le Gouvernement donnait son aval à la tenue de la première réunion des négociations à Doha, dans l'attente d'un accord sur le lieu. Le 28 juillet, les Taliban ont annoncé un cessez-le-feu à l'occasion de l'Eid al-Adha, ordonnant à leurs combattants de s'abstenir de mener des opérations contre les forces gouvernementales pendant cette période de trois jours. Le Président a ensuite donné l'instruction aux forces de sécurité afghanes d'observer un cessez-le-feu et de s'abstenir de toute opération offensive tant que les Taliban ne commettaient pas d'attaques.

13. Le Gouvernement a continué de s'employer à consolider le consensus régional sur la paix. Le 15 juin, le Ministre des affaires étrangères par intérim, le Représentant spécial des États-Unis pour la réconciliation en Afghanistan, Zalmay Khalilzad, et l'Envoyé spécial du Président de la Fédération de Russie pour l'Afghanistan, Zamir Kabulov, se sont entretenus en ligne du consensus régional en faveur du processus de paix. Les 6 et 9 juillet, le Ministère des affaires étrangères a organisé deux réunions en ligne avec des participants de plus de 40 pays et organisations internationales, à l'appui des négociations intra-afghanes et de la réduction de la violence. Commentant les deux réunions le 17 juillet, M. Atmar a noté que les participants étaient convenus que la paix et la prospérité en Afghanistan étaient directement liées à la paix et à la prospérité dans la région et avaient favorisé les résultats obtenus ces 19 dernières années, notamment la préservation de la République et de la Constitution. Il a déclaré qu'une douzaine de pays avaient proposé d'accueillir les négociations intra-afghanes.

14. Les partenaires internationaux et régionaux de l'Afghanistan ont continué de soutenir les efforts de paix. Du 5 au 11 juin, du 28 juin au 2 juillet et du 24 au 30 juillet, M. Khalilzad s'est rendu respectivement à Doha, Islamabad et Kaboul ; à Tachkent, Doha et Islamabad ; et à Oslo, Doha, Kaboul et Sofia. Il a encouragé le Gouvernement afghan et les Taliban à régler les questions en suspens avant les négociations intra-afghanes et a sollicité la coopération des acteurs régionaux et internationaux. Il s'est entretenu en ligne tout au long de cette période avec le Président et M. Abdullah. Le 6 juin, le Pakistan a annoncé la nomination de Mohammad Sadiq en tant qu'Envoyé spécial pour l'Afghanistan, tandis que ce dernier désignait Mohammed Omar Daudzai, le 7 juillet, Envoyé spécial pour le Pakistan. Le 29 juin, le chef de la commission politique des Taliban, le mollah Baradar, a rencontré à Doha l'Envoyé spécial de la République islamique d'Iran en Afghanistan, Ebrahim Taherian. Le 29 juin et le 3 août, le Secrétaire d'État des États-Unis, Michael Pompeo, s'est entretenu en ligne avec le mollah Baradar.

15. Le 14 juillet, les États-Unis ont annoncé que leurs effectifs avaient été réduits à 8 600 membres et que cinq bases avaient été transférées aux partenaires afghans. Le 14 juillet, le Conseil de l'Atlantique Nord a souligné dans une déclaration que la présence de la mission Resolute Support était soumise à certaines conditions et s'est déclaré disposé à s'adapter pour soutenir le processus de paix. Les Taliban ont salué la réduction de la présence militaire internationale mais ont noté des retards dans la libération des prisonniers et la radiation prévue de leurs membres de la liste relative aux sanctions.

16. Le Ministère d'État à la paix et l'équipe de négociation ont poursuivi les préparatifs en vue des négociations intra-afghanes et ont contacté des acteurs de la société civile, des groupes de jeunes, des dignitaires religieux, des victimes de guerre, des parlementaires, des journalistes et des entrepreneurs. Le 8 juillet, le Ministère d'État à la paix a établi le conseil consultatif des organisations de la société civile pour aider les différents segments de la société à faire entendre leurs points de vue lors des négociations. Les organisations de femmes ont poursuivi leur action de sensibilisation du public avec l'Afghan Women's Network et Women Coalition for Peace, « Our Voice for Our Future », exigeant un cessez-le-feu permanent et le lancement immédiat de négociations intra-afghanes dans deux déclarations qui ont été publiées les 15 et 30 juillet. En juillet, le Ministère d'État à la paix a lancé une initiative de sensibilisation auprès des femmes dans tout le pays, à l'échelle des 34 provinces. Les mouvements afghans locaux ont continué de plaider en faveur de la paix, malgré l'épidémie de COVID-19. Le 8 juillet, le Mouvement populaire pour la paix a organisé des manifestations pacifiques et des conférences de presse dans 20 provinces, qui ont réuni des centaines de partisans et abouti à une déclaration en quatre points dans laquelle le Mouvement a exigé un cessez-le-feu immédiat et le début des négociations intra-afghanes. Il s'est engagé à poursuivre la sensibilisation du public en faveur d'une paix durable dans le contexte de la pandémie de COVID-19 en cours.

17. La Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) a continué de se mobiliser en faveur d'une réduction de la violence et d'un cessez-le-feu afin de faciliter une action plus efficace face à la COVID-19 et de revitaliser les négociations intra-afghanes. Le 21 juin et le 5 août, ma Représentante spéciale, Deborah Lyons, a rencontré le mollah Baradar à Doha pour s'entretenir de mesures de confiance, notamment la libération des prisonniers et des détenus, la situation des droits de l'homme et l'action menée pour freiner la propagation de COVID-19 et garantir l'accès humanitaire dans les zones touchées par le conflit. La MANUA a également poursuivi ses travaux sur la prévention du conflit et la consolidation de la paix avec les autorités infranationales et les populations locales. Dans quatre provinces du nord, la MANUA a mis en œuvre une initiative de paix locale de soutien à un groupe inclusif de jeunes activistes, dont la mobilisation, par la suite, auprès de plus de 120 représentants de la jeunesse des quatre provinces a conduit à une déclaration des jeunes sur la paix, le 18 juin, qui a été diffusée à l'échelle nationale.

B. Sécurité

18. L'état de la sécurité en Afghanistan est resté imprévisible et très précaire. Du 15 mai au 12 juillet, l'ONU a enregistré 3 706 atteintes à la sécurité, soit une baisse de 2 % par rapport à la même période en 2019. Les affrontements armés ont représenté 58 % de l'ensemble des atteintes à la sécurité. Au cours de la période considérée, 2 153 cas d'affrontements armés ont été signalés, soit une légère diminution par rapport à la même période en 2019. Les éléments antigouvernementaux étaient responsables de 95 % de toutes les atteintes à la sécurité et de 92 % des affrontements armés. L'utilisation d'engins explosifs improvisés et les attaques asymétriques ont contribué au nombre élevé d'atteintes à la sécurité pendant la période considérée. Les frappes aériennes militaires internationales étaient au nombre de 13 pendant la période considérée, contre 299 pendant la même période en 2019. Le nombre de frappes aériennes de l'armée de l'air afghane a augmenté de 65 % par rapport à la même période en 2019.

19. Le plus grand nombre d'atteintes à la sécurité a été enregistré dans la région du sud, suivie des régions de l'est, du centre et du sud-est. Ensemble, elles ont représenté 74 % de toutes les atteintes à la sécurité dans le pays, dont le plus grand nombre a été

enregistré dans les provinces de Kandahar, Helmand, Nangarhar et Ouardak. Malgré la violence des affrontements, ni les forces progouvernementales ni les éléments antigouvernementaux n'ont réalisé de gains territoriaux appréciables. Bien que les Taliban n'aient pas lancé d'offensive annuelle au printemps de 2020, le degré de violence est demeuré inchangé, par rapport à la même période en 2019.

20. Les attaques très médiatisées des éléments antigouvernementaux se sont poursuivies : 7 attentats-suicides ont été enregistrés durant la période considérée, contre 11 au cours de la période précédente. Trois attaques ont été perpétrées contre des installations des forces nationales de sécurité, trois contre un convoi militaire et une contre un centre administratif de district. Elles ont toutes été revendiquées par les Taliban. Par rapport à la même période considérée en 2019, les Taliban ont exercé moins de pression sur les chefs-lieux de district et de province tout en essayant d'accroître leur contrôle sur les routes reliant les centres urbains et d'intensifier les attaques contre les bases, les points de contrôle et les convois. La criminalité a été une préoccupation croissante pour la population ces derniers mois, en particulier dans les villes de Kaboul, Herat et Mazar-e Charif. Les vols, les cambriolages et les enlèvements violents étaient plus fréquents qu'au cours de la même période en 2019.

21. L'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan (EIIL-K) est resté actif. Le 23 juillet, l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions a publié son rapport, estimant à 2 200 le nombre de membres de l'EIIL-K en Afghanistan. Durant la période considérée, 9 faits ont été revendiqués par l'EIIL-K ou lui ont été attribués, contre 109 au cours de la même période en 2019 : 7 d'entre eux se sont produits dans la région est, dont 6 dans la province de Nangarhar, 1 dans la province de Kunar et 2 à Kaboul. Les 2 et 3 août, l'EIIL-K a revendiqué une attaque complexe contre une prison de la ville de Jalalabad, qui a conduit à l'évasion de membres de l'EIIL-K et des Taliban. Plus de 70 victimes ont été signalées, dont des membres des Forces nationales de défense et de sécurité afghanes, des prisonniers et des civils.

22. Pendant la période considérée, 12 faits liés au personnel des Nations Unies ont été signalés dont 8 d'intimidation et 4 faits criminels.

C. Coopération régionale

23. Durant la période considérée, l'Afghanistan a poursuivi ses contacts avec les pays de la région et s'est employé à promouvoir un consensus sur la paix et la réconciliation intra-afghane, la coopération et la facilitation des liens économiques, et la riposte, face à la COVID-19.

24. Le 27 mai, l'Afghanistan, les États-Unis et l'Ouzbékistan ont tenu une réunion en ligne au niveau ministériel, au cours de laquelle ils ont réaffirmé l'importance du format trilatéral, se sont engagés à renforcer la coopération et ont préconisé un soutien en faveur d'un règlement politique durable pour mettre fin à la guerre en Afghanistan. Le 28 mai, au cours d'une visioconférence organisée par l'Allemagne, des représentants de l'Afghanistan, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan, du Tadjikistan, du Turkménistan et de l'Union européenne se sont entretenus de la coopération régionale, de la lutte contre la COVID-19 et des préparatifs du dialogue politique et de sécurité entre l'Asie centrale et l'Union européenne, qui se tiendra à la fin de 2020 à Tachkent.

25. Le 3 juin, les représentants spéciaux pour l'Afghanistan de la Chine, des États-Unis, de la Fédération de Russie et du Pakistan ont tenu des consultations téléphoniques et constaté des progrès sur le plan de l'échange de prisonniers entre le Gouvernement afghan et les Taliban et de la préparation des négociations intra-afghanes. Le 9 juin, une délégation pakistanaise de haut niveau conduite par le chef

d'état-major de l'armée, le général Qamar Javed Bajwa, s'est rendue à Kaboul pour y rencontrer le Président et M. Abdullah. Les entretiens ont porté sur le processus de paix mené et dirigé par les Afghans, ainsi que sur les questions de commerce et de facilitation des liaisons entre les deux pays.

26. Durant la période considérée, le Pakistan a rouvert cinq points de passage à la frontière avec l'Afghanistan qui servent aux échanges bilatéraux. Le 17 juillet, la Chine s'est félicitée de la reprise du commerce entre les deux pays et a soutenu l'extension du Couloir économique Chine-Pakistan vers l'Afghanistan, afin d'étendre les bienfaits de l'initiative « Une Ceinture et une Route ».

27. Les 21 et 22 juin, le Ministre des affaires étrangères par intérim s'est rendu à Téhéran pour s'entretenir avec le Ministre iranien des affaires étrangères, Mohammad Javad Zarif, et le Secrétaire du Haut Conseil de sécurité nationale, Ali Shamkhani, de la coopération en matière de sécurité, de la gestion des frontières, des réfugiés et migrants afghans et des transports. Les responsables iraniens se sont dits à nouveau résolus à parvenir à un consensus en faveur des négociations intra-afghanes et de la préservation de la Constitution.

28. L'Afghanistan et la République islamique d'Iran ont continué de s'employer à améliorer le maillage des transports. Le 7 juillet, le Vice-Ministre iranien des routes et de l'urbanisme, Khairullah Khademi, a inauguré le projet de chemin de fer Chabahar-Zahedan-Pari Jan-Machhad, d'une longueur de 628 kilomètres, reliant le port de Chabahar en République islamique d'Iran à l'Afghanistan et aux États d'Asie centrale. Les 15 et 16 juillet, le Vice-Ministre iranien des affaires étrangères chargé des questions politiques, Seyed Abbas Araghchi, s'est rendu en Afghanistan pour s'entretenir de l'achèvement du projet d'accord de partenariat stratégique global entre les deux pays. Il a déclaré que son pays soutenait l'action menée pour rétablir la paix en Afghanistan, tout en réaffirmant la nécessité d'établir une convergence régionale et de favoriser le développement économique.

29. Le 2 juillet, le Président a organisé un sommet en ligne avec le Président de l'Azerbaïdjan, Ilham Aliyev, et le Président du Turkménistan, Gurbanguly Berdimuhamedov, pour débattre de la coopération économique et de la desserte régionale, notamment du Couloir lapis-lazuli de transit, de commerce et de transport. Le 13 juillet, les Ministres des affaires étrangères des trois pays se sont entretenus de l'application des décisions issues du sommet visant à renforcer les échanges commerciaux et les liaisons de transport, à étendre le réseau de fibres optiques et d'autres mesures.

30. Le troisième cycle du dialogue stratégique trilatéral des Vice-Ministres des affaires étrangères afghan, chinois et pakistanais s'est tenu le 7 juillet. Les trois parties sont parvenues à un consensus sur la collaboration dans la lutte contre la COVID-19, le processus de paix et de réconciliation en Afghanistan et la coopération trilatérale. La Chine et le Pakistan se sont félicités de l'action menée par le Gouvernement afghan et les parties concernées pour accélérer l'échange de prisonniers et ont préconisé la réduction de la violence et un cessez-le-feu humanitaire.

III. Droits de l'homme

31. Le conflit en Afghanistan a continué d'imposer un lourd tribut à la population civile. Le 27 juillet, la MANUA a publié son bilan semestriel sur la protection des civils, faisant état de 3 458 victimes civiles (1 282 morts, dont 138 femmes et 340 enfants, et 2 176 blessés, dont 259 femmes et 727 enfants) du 1^{er} janvier au 30 juin 2020, soit une diminution de 13 % par rapport au premier semestre de 2019,

principalement due à une baisse des pertes civiles attribuées aux forces militaires internationales et à l'EIIL-K, alors que les pertes civiles attribuées aux Taliban sont restées au même niveau et que les pertes civiles occasionnées par les forces de sécurité nationales afghanes ont augmenté.

32. Les éléments antigouvernementaux étaient responsables de la majorité des victimes civiles (58 %), suivis des Taliban (43 %), de l'EIIL-K (9 %) et d'éléments antigouvernementaux indéterminés (6 %). Les forces progouvernementales étaient responsables de 28 % des pertes civiles, principalement causées par les forces nationales de sécurité afghanes (23 %), suivies des forces militaires internationales (3 %), le reste étant attribué à des groupes armés progouvernementaux et à des forces progouvernementales indéterminées ou multiples. Les combats au sol (35 %) ont été la principale cause des pertes civiles, suivis des engins explosifs improvisés (24 %), des assassinats ciblés (21 %) et des frappes aériennes (9 %).

33. Le conflit armé en Afghanistan, plus que tout autre, met la vie des enfants en danger. L'équipe spéciale de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre les enfants dans les conflits armés a recensé 620 victimes (186 tués, dont 57 filles et 129 garçons, et 434 mutilés, dont 138 filles et 296 garçons) au deuxième trimestre de 2020. Le nombre de victimes parmi les enfants occasionné par les éléments antigouvernementaux était légèrement supérieur (225) à celui des forces progouvernementales (215). La première cause des pertes civiles étaient les combats au sol, qui ont fait 313 victimes parmi les enfants (82 tués et 231 mutilés), soit environ 50 % du nombre total pendant la période considérée. Au deuxième trimestre, l'équipe spéciale a confirmé qu'au moins 19 enfants (tous des garçons) avaient été recrutés et utilisés par les Taliban dans un rôle de combat, en particulier dans la région du nord-est, contre 4 enfants au trimestre précédent, soit une augmentation des cas étayés. Elle a confirmé également que six enfants (trois filles et trois garçons) avaient été enlevés par les Taliban. Il est préoccupant de constater que la pandémie de COVID-19 a accentué le recrutement et l'utilisation d'enfants par les parties au conflit, notamment en raison de l'aggravation de la pauvreté, des restrictions de mouvement et de la réduction de l'accès à des services essentiels tels que l'éducation.

34. Les attaques contre la prestation des soins de santé et le personnel sanitaire se sont poursuivies au deuxième trimestre, 18 faits liés au conflit ayant touché les centres de soins de santé et les travailleurs sanitaires : 13 ont été perpétrés par les Taliban, 4 par les forces nationales de sécurité afghanes et 1 par un acteur inconnu. Sur ces 18 faits, 12 étaient des attaques directes, dont des assassinats ciblés, des enlèvements et des menaces contre les travailleurs sanitaires par les Taliban ; une attaque aérienne a été menée contre un centre de soins de santé, tandis que les forces nationales de sécurité afghanes ont proféré des menaces à l'égard de travailleurs sanitaires. Le 21 juin, la MANUA a publié un rapport spécial sur les attaques qui ont considérablement affaibli la prestation des soins de santé en Afghanistan.

35. Du 1^{er} avril au 30 juin 2020, l'équipe spéciale a étayé neuf attaques contre des écoles, attribuées à l'Armée nationale afghane (deux), à des groupes d'opposition armés indéterminés (deux), aux Taliban (deux), attribuées conjointement à l'Armée nationale afghane et aux Taliban (deux) et aux forces internationales (une). Sur ces neuf attaques, deux visaient délibérément des écoles et ont fait deux blessés parmi les élèves, et sept ont causé des dommages collatéraux à des écoles, qui ont fait sept morts et sept blessés parmi les élèves.

36. Le groupe de travail a également enregistré un pic sur le plan du refus d'accès humanitaire, les services de sécurité ayant enregistré 11 atteintes à la sécurité au deuxième trimestre. Les Taliban sont responsables de 10 d'entre elles : 8 enlèvements de travailleurs humanitaires, 1 meurtre ciblé et 1 pillage, tandis que les Forces

nationales de défense et de sécurité afghanes portent la responsabilité d'un pillage de fournitures humanitaires.

37. Durant la période considérée, la MANUA a étayé 39 cas de violences contre des femmes et des filles, dont 19 passages à tabac, 6 meurtres, 4 viols, 3 cas d'auto-immolation ou de suicide, 2 cas de harcèlement, 1 mariage forcé, 2 cas de prostitution forcée, 1 cas de blessure ou d'invalidité et 1 mariage de mineur. En ce qui concerne les enfants, l'équipe spéciale a noté que les cas de violence étaient probablement sous-déclarés, en raison de la nature très sensible des viols et des violences sexuelles et de l'opprobre culturel entourant ces faits.

38. Le 20 juillet, la Vice-Ministre des affaires féminines, la Procureure générale adjointe chargée de l'élimination des violences faites aux femmes et la Présidente de la commission afghane indépendante des droits de l'homme ont tenu un point de presse conjoint pour rendre compte des violences contre les femmes et les filles qui avaient été enregistrées par leurs bureaux durant la période du 21 décembre 2019 au 21 juin 2020, soit 5 655 cas en tout. La Procureure générale adjointe a déclaré en avoir enregistré 249 pendant la période de confinement de la COVID-19. Le Gouvernement examine à l'heure actuelle un projet de loi sur la famille. Divers acteurs ont fait part de leurs préoccupations, portant notamment sur l'âge du mariage, les dispositions autorisant la polygamie, ainsi que l'entretien et la garde des enfants après la dissolution du mariage.

39. À l'occasion de l'Eïd al-Fitr, le 21 mai, le Président a publié un troisième décret pour gracier et commuer les peines des prisonniers, afin d'empêcher la propagation de la COVID-19 dans les prisons. À la mi-juillet, quelque 10 000 personnes (dont près de 400 femmes) sur les 41 000 prisonniers et détenus au moment de la promulgation du premier décret, le 26 mars, avaient été libérées, afin de prévenir la propagation de COVID-19. Environ deux tiers des prisons ont continué de fonctionner au-delà de leur capacité maximale, exposant les détenus à l'infection. À la mi-juillet, plus des trois quarts des prisons avaient signalé des cas positifs de COVID-19 parmi les détenus et le personnel. La prévalence de la COVID-19 parmi la population carcérale reste cependant incertaine, les tests semblant se limiter à ceux qui présentent des symptômes graves.

40. La MANUA a estimé que plus de la moitié des enfants qui étaient initialement détenus dans des centres de réadaptation pour mineurs avaient été libérés. Dans l'ensemble, un nombre très limité de cas positifs de COVID-19 confirmés a été signalé parmi les enfants détenus dans ces centres, à l'exception de Kaboul. En mai, un garçon s'est suicidé dans le centre de réadaptation pour mineurs de Kaboul après avoir été placé en isolement parce qu'il était soupçonné d'être atteint de la COVID-19.

41. Les professionnels des médias et les défenseurs des droits de l'homme ont subi des violences et des intimidations de plus en plus fortes. Le 30 mai, un attentat à l'engin explosif improvisé, revendiqué par l'EIL-K, a visé un minibus de Khurshid TV transportant des professionnels des médias à Kaboul. Un journaliste et un technicien ont été tués et sept autres membres du personnel blessés. Le 1^{er} juillet, des responsables de la Direction nationale de la sécurité ont effectué une perquisition aux domiciles de deux journalistes à Khost, apparemment sans mandat ; le même jour, la Direction nationale de la sécurité a arrêté un journaliste à Zabol qui aurait tenu des propos inconvenants dans les médias sociaux à l'égard du Président.

42. Les organisations de la société civile et les médias se sont dits préoccupés par les dispositions du projet de loi relatives à la liberté d'expression et à la liberté d'association. Un projet de loi sur les organisations non gouvernementales qui est en cours d'examen par l'exécutif a été considéré comme introduisant des restrictions

inutiles et des contrôles disproportionnés par l'État, notamment en ce qui concerne les questions juridiques, administratives, financières et opérationnelles.

43. Le 27 juin, un attentat à l'engin explosif improvisé a fait deux morts parmi les employés de la Commission afghane indépendante des droits de l'homme. Personne n'en a revendiqué la responsabilité. Dans une province, un employé de la Commission a été menacé, apparemment par des éléments antigouvernementaux. La MANUA a confirmé les meurtres de quatre défenseurs des droits de l'homme dont un à Zabol, un à Paktiya, un à Ghazni, qui n'ont pas été revendiqués, ainsi que d'un meurtre à Farah, qui a été revendiqué par les Taliban. Deux éminents théologiens ont été tués à Kaboul, l'un au cours d'une attaque revendiquée par l'EIL-K et l'autre par des éléments antigouvernementaux indéterminés. Deux défenseurs des droits de l'homme auraient été menacés par des dirigeants locaux et des éléments antigouvernementaux.

44. La MANUA a continué de conseiller la Commission afghane indépendante des droits de l'homme sur les possibilités de mobilisation en faveur de diverses questions liées à la paix, aux droits de l'homme et à la justice centrée sur les victimes. Le 2 juin, la Commission a publié un document directif sur l'inclusion des victimes dans le processus de paix, dans lequel elle a formulé des propositions et des options à l'intention des parties aux négociations. Le 25 juin, le Président de la Commission est intervenu devant le Conseil de sécurité pour décrire l'impact de la COVID-19, l'ampleur des pertes civiles, et le respect des droits de l'homme au cours du processus de paix, ainsi que la nécessité d'instaurer des mesures effectives de justice centrée sur les victimes.

IV. Coordination de l'aide au développement

45. Les préparatifs de la conférence ministérielle sur l'Afghanistan de 2020 se sont poursuivis conformément au plan de travail convenu entre le Gouvernement et les partenaires de développement. Le 7 juillet, les coorganisateur de la conférence ministérielle, l'Afghanistan et la Finlande, ainsi que la MANUA, ont commencé à préparer le cadre de responsabilité mutuelle qui devrait être adopté à la conférence. Une équipe de rédaction nommée par les co-organisateur s'est concentrée sur l'harmonisation du nouveau projet de cadre de responsabilité mutuelle avec le nouveau cadre national afghan pour la paix et le développement, qui a été présenté par le Gouvernement lors d'une réunion de hauts responsables le 28 juillet. Outre le fait d'introduire des changements de fond, visant à améliorer les réalisations et à faciliter l'établissement de rapports sur les résultats obtenus, l'équipe a envisagé des mécanismes de coordination, de suivi et de vérification pertinents. À la réunion des hauts responsables, les pays donateurs ont évoqué la nécessité de lancer des négociations intra-afghanes, de combattre la corruption, de promouvoir l'état de droit, de faire progresser les droits des femmes et l'intégration du genre et de réduire la pauvreté. La réunion avait été précédée de deux activités qui s'étaient tenues le 27 juillet, portant sur l'effet économique de la COVID-19 en Afghanistan et sur le développement et la paix.

46. Le 18 juin, la MANUA a publié son quatrième rapport annuel sur la lutte contre la corruption qui est fondamentale pour la paix et la prospérité. Il y est indiqué que les réformes visant à combattre la corruption en Afghanistan ont ralenti en 2019, que les initiatives stratégiques et législatives prises en la matière sont moins nombreuses que les années précédentes et qu'il convient de clarifier les lacunes institutionnelles et les responsabilités par secteur. De plus, la Stratégie nationale de lutte contre la corruption en Afghanistan pour 2017 s'est achevée en décembre 2019 sans être renouvelée et la faiblesse du soutien accordé aux forces de l'ordre a entraîné l'exécution de seulement 173 des 255 mandats d'arrêt qui étaient en cours, avant la

Conférence de Genève de 2018. Le rapport comporte des recommandations telles que l'élaboration d'une stratégie réaliste à long terme de lutte contre la corruption, la nomination rapide des membres de la commission y relative et le renforcement des capacités des services répressifs, chargés de mener les enquêtes sur la corruption.

47. Le 25 juin, le Haut Conseil de l'état de droit et de la gouvernance, présidé par M. Ghani, a approuvé les rapports d'évaluation de la vulnérabilité à la corruption des administrations douanière et fiscale du Ministère des finances et du système de passation des marchés publics. Les rapports ont été publiés le 28 juin par le Comité mixte de suivi et d'évaluation de la lutte contre la corruption. À la suite des articles parus dans les médias sur l'utilisation abusive des ressources visant à empêcher la propagation de la COVID-19, le Président a demandé le 30 juin au Bureau du médiateur de recevoir et d'examiner toute plainte. Le 13 juillet, le Haut Conseil a décidé de compléter la révision de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption en Afghanistan dans un délai de trois mois. Le 16 juillet, le Secrétariat spécial de lutte contre la corruption a publié son rapport annuel 2019 sur l'application de la Stratégie, notant la réalisation de 49 des 102 objectifs en 2019, ce qui porte à 89 le nombre total d'objectifs accomplis.

48. Le 8 juin, le Centre de justice pénale chargé de la lutte contre la corruption a repris les procès sous une tente ouverte, afin de prévenir la transmission de la COVID-19. Quatre procès se sont déroulés en juin et juillet, portant à 76 le nombre total d'affaires jugées par le tribunal depuis sa création, les prévenus étant au nombre de 289. Le 23 juin, le Haut Conseil de la Cour suprême a autorisé le recours à des audiences par visioconférence, tandis que les directives internes y relatives ont été approuvées le 5 juillet. Le 22 juin, deux procureurs et trois membres du personnel subalterne du bureau du Procureur général ont été tués alors qu'ils menaient des travaux concernant la libération de prisonniers taliban. Le 13 juillet, un procureur a été tué dans le secteur de Brechna Kot à Kaboul alors qu'il se rendait à son travail.

49. Le Gouvernement a continué de mettre en œuvre les réformes infranationales. Le 8 juin, le Cabinet a créé un groupe de travail composé de représentants des Ministères des finances et de la santé publique et de la Direction indépendante de la gouvernance locale afin de promouvoir une intervention, face aux besoins suscités par la COVID-19. Le 1^{er} juillet, la Wolesi Jirga a approuvé des amendements au budget national, dont le transfert de fonds de projets de développement dans des provinces peu sûres et du budget de fonctionnement vers la nouvelle rubrique budgétaire concernant les interventions liées à la COVID-19. Les représentants de la société civile ont rappelé que les amendements budgétaires devaient être conformes aux directives de l'International Budget Partnership sur la transparence totale du budget, la participation du public et un contrôle crédible.

50. Dans son rapport intitulé *Afghanistan Development Update: Surviving the Storm* (Mise à jour sur le développement de l'Afghanistan : surmonter la tempête), publié le 15 juillet, la Banque mondiale a mis en garde contre une contraction de l'économie afghane qui s'échelonnerait entre 5,5 % et 7,4 % en 2020. Les recettes publiques devraient diminuer fortement en raison de la baisse des recettes douanières, ce qui devrait entraver la collecte des impôts. L'incidence de la pauvreté devrait passer de 55 % en 2017 à 61 % à 72 % en 2020 en raison de la baisse des revenus et de la hausse des prix, en particulier des denrées alimentaires et autres produits essentiels.

51. Le Gouvernement a continué de s'employer avec ses partenaires à lutter contre la COVID-19. Le 17 juin, l'Assemblée nationale a approuvé un prêt de 229 millions de dollars du Fonds monétaire international pour faire face à la crise. Le 9 juillet, la Banque mondiale a avalisé une subvention de 200 millions de dollars pour aider l'Afghanistan à atténuer les effets de la COVID-19. Le 18 juillet, le Président a inauguré le programme public d'assistance économique COVID-19, visant à utiliser

244 millions de dollars pour aider 90 % des ménages. Durant la première phase, 86 millions de dollars seront alloués à la fourniture d'une aide alimentaire à plus de 1,7 million de familles dans 13 000 villages répartis dans les 34 provinces. La Banque mondiale, l'ONU et le groupe de travail sur les données relatives au développement ont achevé les préparatifs du lancement d'un projet pilote visant à aider l'Autorité nationale des statistiques et de l'information à améliorer la collecte et la coordination des données. L'initiative, qui sera mise en œuvre d'août 2020 à janvier 2022, est financée par une subvention de 400 000 dollars du Mécanisme d'appui à l'action humanitaire, au développement, à la consolidation de la paix et aux partenariats du Bureau d'appui à la consolidation de la paix.

52. La propagation de la COVID-19 a continué d'avoir un effet disproportionné sur les femmes et les filles. Il semble que les femmes aient un accès limité aux informations et aux services de soins de santé liés à la COVID-19, elles risquent de perdre leur emploi et subissent davantage de violences, et les filles davantage de cas de mariages d'enfants. L'initiative Spotlight conjointe de l'Union européenne et de l'ONU a été modifiée compte tenu de l'augmentation de la violence sexuelle et de genre, liée à COVID-19. Elle recouvre l'éducation, les services aux victimes, les réformes législatives et l'accès à la justice. La première phase de l'initiative de trois ans budgétisée à 16,9 millions de dollars a été mise en œuvre dans les provinces de Herat, Kandahar et Paktiya.

V. Aide humanitaire

53. Les besoins humanitaires ont continué d'augmenter en Afghanistan en raison de la violence en cours, des catastrophes naturelles et de l'insécurité alimentaire élevée, aggravées par la pandémie de COVID-19. On estime que 14 millions de personnes environ auront besoin d'une aide humanitaire en 2020, contre 9,4 millions à la fin de l'année 2019. Une réponse multisectorielle, coordonnée par l'équipe humanitaire par pays et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, menée par l'ONU et les organisations non gouvernementales, est en cours.

54. Au 4 août, il a été confirmé que quelque 36 747 personnes dans tout l'Afghanistan avaient été infectées par la COVID-19, dont plus de 9 % étaient des travailleurs sanitaires ; 25 669 personnes se sont rétablies et 1 288 sont décédées. En l'absence de suivi systématique, le nombre de décès dus à la pandémie serait sous-estimé. Les établissements de soins de santé nationaux ont continué d'avoir du mal à soigner les patients atteints de la COVID-19, en raison de la pénurie de fournitures et de personnel qualifié. Un dispositif de confinement reste en place à l'échelle nationale, bien que les mesures visant à enrayer la propagation du virus continuent de varier d'une province à l'autre.

55. Depuis le début de la pandémie, l'ONU et ses partenaires ont touché au moins 4,7 millions de personnes au moyen de la diffusion de messages sur la communication des risques et la mobilisation des populations ; ils ont fourni une assistance sur le plan de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène à 2,2 millions de personnes ; ont contrôlé 500 000 personnes aux postes frontière ; ont retrouvé la trace de 556 000 personnes ; ont apporté un soutien psychosocial à 218 000 personnes et ont fourni du matériel pédagogique à domicile à 54 000 enfants.

56. L'insécurité alimentaire généralisée et l'augmentation des taux de malnutrition menacent la vie de millions de personnes. Quelque 12,4 millions de personnes sont en situation de « crise » et d'« urgence » en matière d'insécurité alimentaire, dont près de 4 millions en situation d'urgence, un des chiffres les plus élevés au monde. L'ONU et ses partenaires ont fourni 26 062 tonnes de vivres du 21 mai au 30 juillet et secouru 69 673 personnes déplacées par le conflit, 472 031 personnes touchées par

la COVID-19 et 16 506 personnes affectées par des catastrophes naturelles. L'intervention face à la pandémie dans les zones urbaines consiste à augmenter, comme prévu, les transferts en espèces de 27,9 millions de dollars destinés à 2,5 millions de personnes, qui seront distribués entre juillet et décembre 2020. Plus de 120 000 enfants souffrant de malnutrition aiguë sévère ont bénéficié d'une assistance spécialisée depuis le début de l'année. En juin et juillet 2020, les prix moyens des aliments de base sont restés sensiblement plus élevés qu'avant la COVID-19, ce qui a menacé davantage la capacité de survie de ceux qui avaient perdu leurs moyens de subsistance. La situation est encore plus prononcée pour les déplacés et les personnes de retour au pays, les femmes étant très exposées parmi ces groupes.

57. Les conflits et les catastrophes ont continué d'entraîner des déplacements. Depuis le 21 mai 2020, plus de 19 530 personnes ont été contraintes de quitter leur foyer, ce qui porte le nombre total de personnes déplacées à l'intérieur du pays à 112 700. Du 21 mai au 30 juin, les partenaires de la santé ont apporté une assistance médicale à plus de 321 534 personnes, dont 61 % de femmes et de filles. De janvier à août 2020, l'ONU et ses partenaires ont fourni des abris d'urgence, des articles ménagers et une aide en espèces à plus de 52 000 personnes touchées par des inondations prévisibles.

58. Le nombre de personnes retournant en Afghanistan a diminué par rapport au pic enregistré en mars. Du 21 mai au 4 août, 125 657 personnes étaient rentrées, avec ou sans papiers, ce qui porte à 421 485 le nombre total de personnes qui sont retournées depuis le 1^{er} janvier 2020. Parmi elles, 132 066 avaient été refoulées de la République islamique d'Iran, soit 31 %. Depuis la réouverture de ce pays, avec la levée, le 27 avril, des restrictions sur les déplacements, liées à la COVID-19, un mouvement important d'Afghans revenant de la République islamique d'Iran a été observé. Ces flux se sont accompagnés de l'augmentation signalée des incidents liés à la protection des migrants afghans en situation irrégulière. Le 7 juillet, le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a convoqué une réunion de haut niveau en ligne et demandé qu'un soutien international soit fourni à la République islamique d'Iran et au Pakistan pour que les réfugiés afghans puissent bénéficier de services nationaux d'éducation et de santé et pour faciliter le retour et la réintégration de ceux d'entre eux qui souhaitaient rentrer chez eux de plein gré.

59. Une augmentation de 50 % du nombre de victimes civiles dues à des mines improvisées a été observée au premier semestre 2020, par rapport à la même période en 2019. Les restes explosifs de guerre ont continué d'occasionner un nombre élevé de victimes civiles, dont 80 % d'enfants. D'avril à juin 2020, l'ONU et ses partenaires ont déminé 2,97 kilomètres carrés de terres contaminées par des explosifs à fort impact, au profit de 12 communautés. Quelque 104 162 personnes ont été sensibilisées aux dangers des mines.

60. L'insécurité généralisée, la contamination par les mines et les restrictions de mouvement liées à la COVID-19 ont entravé l'accès humanitaire. Depuis le 1^{er} janvier, les travailleurs humanitaires ont signalé 463 problèmes d'accès, soit une augmentation de 12 % par rapport à la même période en 2019. Du 21 mai au 3 août 2020, 1 travailleur humanitaire a été tué, 6 ont été blessés et 33 enlevés. De plus, les restrictions de mouvement liées à la COVID-19 ont causé des obstacles bureaucratiques et ralenti les activités prévues par les partenaires.

61. Deux campagnes de vaccination contre la poliomyélite ont été gelées et le personnel de santé a dû intervenir face à la COVID-19. Les campagnes ont été relancées le 20 juillet. Au 4 août, 34 cas de poliomyélite avaient été confirmés depuis le 1^{er} janvier, contre 29 pour l'ensemble de l'année 2019. La plupart d'entre eux se sont déclarés dans des zones où les campagnes de vaccination de porte à porte avaient

été interdites depuis mai 2018. La poliomyélite s'est maintenant étendue à huit nouvelles provinces, ce qui indique une baisse de l'immunité des personnes.

62. Dans le cadre du pont aérien international du Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies, mis en place pour faciliter la relève du personnel humanitaire entre Kaboul et Doha, les vols se sont poursuivis trois fois par semaine, avec le transport de 724 passagers, du 24 avril au 4 août 2020. Le pont aérien restera en place jusqu'à ce que les vols commerciaux offrent une option fiable. Le Service continue de desservir toutes les destinations intérieures régulières.

63. Au terme du Plan de réponse humanitaire 2020 révisé, un montant de 1,1 milliard de dollars a été demandé aux fins de la fourniture d'une aide humanitaire à 11,1 millions d'Afghans. Au 4 août, le plan n'avait été financé qu'à 25 %, ce qui laisse un déficit de financement de 852 millions de dollars.

VI. Lutte contre les stupéfiants

64. Le *Rapport mondial sur les drogues de 2020*, publié le 25 juin par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, a révélé que la superficie totale des cultures illicites de pavot à opium en Afghanistan avait diminué pour passer à 163 000 hectares en 2019 contre 263 000 hectares en 2018, soit une baisse de 38 %. La production potentielle d'opium est toutefois restée constante, estimée à 6 400 tonnes, en partie car aucune maladie ou sécheresse n'a entravé la récolte de 2019. La production afghane d'opium représentait environ 84 % du total mondial en 2018, soit une légère baisse par rapport aux 88 % de 2017. Du 30 avril au 14 juillet 2020, les autorités chargées de l'application de la loi ont mené en tout 408 opérations de lutte contre les stupéfiants, qui ont permis de saisir 1 580 kg d'héroïne, 120 kg de morphine, 253 kg d'opium, 1 305 kg de haschisch et de cannabis, 73 kg de méthamphétamine, 5 840 litres d'acide formique et 141 kg de tramadol. Les saisies ont conduit à l'arrestation de 486 suspects, dont 5 membres de la Police nationale afghane, et à la confiscation de 82 véhicules et de 28 armes. En outre, 617 hectares de pavot à opium ont été détruits dans le cadre d'opérations coordonnées menées par le Ministère de l'intérieur.

VII. Appui à la Mission

65. Au 30 juin, les taux de vacance de poste à la MANUA étaient de 8 % pour les agents recrutés sur le plan international, de 6 % pour les administrateurs des services généraux et de 3 % pour le personnel recruté sur le plan local, alors que les taux approuvés étaient de 8 %, 3 % et 3 %, respectivement. La proportion de femmes est restée faible, soit 36 % pour les agentes recrutées sur le plan international, 42 % pour les Volontaires des Nations Unies, 13 % pour les administratrices des services généraux et 9 % pour le personnel recruté sur le plan national. Du 1^{er} avril au 31 juillet, la MANUA a mené 25 missions par voie terrestre et 88 missions aériennes.

66. En réponse à la pandémie de COVID-19, la MANUA a continué d'appliquer une série de mesures pour préserver la sécurité et le bien-être de son personnel en Afghanistan, tout en poursuivant la mise en œuvre de programmes et d'activités essentiels dans tout le pays. Les autres modalités de travail qui avaient été instaurées depuis le 11 mai ont permis de réduire le nombre de membres du personnel recrutés sur les plans international et national dans les bureaux. Alors que le nombre de malades de la COVID-19 était en forte hausse et que toutes les grandes compagnies aériennes avaient suspendu leurs vols à destination et en provenance de l'Afghanistan, la MANUA a utilisé ses moyens aériens pour des vols spéciaux vers Francfort

(Allemagne), Addis-Abeba, Islamabad et Katmandou afin de réduire l’empreinte et d’assurer la relève du personnel essentiel. Tous les vols ont été effectués selon le principe du recouvrement des coûts. Les moyens de la Mission ont également été utilisés efficacement au cours d’opérations d’évacuation médicale dans le pays.

VIII. Observations

67. Bien que l’accord politique entre MM. Ghani et Abdullah ait été parachevé depuis des mois, il n’a toujours pas été appliqué dans son intégralité. Des postes clés au Cabinet ne sont toujours pas pourvus et les membres du Haut Conseil pour la réconciliation nationale n’ont pas encore été désignés. Les délais dans la formation du Gouvernement ont paralysé des progrès fort nécessaires concernant les questions prioritaires, tout particulièrement le processus de paix et les réformes de la gouvernance, ainsi que l’intervention face à la pandémie de COVID-19. J’exhorte le Président, le Président du Haut Conseil et les dirigeants politiques afghans à accélérer la formation du Cabinet et les désignations à toutes les autres hautes fonctions. Tandis que les Afghans attendent avec impatience la perspective de négociations de paix et que les partenaires internationaux du pays envisagent une aide future au pays, la mise en place d’un Gouvernement inclusif et unifié s’impose dans l’intérêt de tous les Afghans, en cette période cruciale.

68. Malgré de brèves périodes de répit, durant les deux cessez-le-feu qui ont été observés pendant les fêtes, le degré de violence en Afghanistan demeure bien trop élevé, ce qui a des conséquences dévastatrices pour l’ensemble de la population. Je demande à toutes les parties de réduire la violence, immédiatement et sans condition préalable. Cela est nécessaire pour protéger la vie des Afghans et leurs moyens de subsistance. Il est tout aussi essentiel de permettre à l’Afghanistan d’organiser une réponse efficace, face à la pandémie de COVID-19 et aux nombreux autres problèmes humanitaires pressants auquel le pays fait face. La réduction de la violence permettra de créer les conditions nécessaires à la tenue des négociations de paix, ce qui aidera les parties au conflit à renforcer progressivement la confiance réciproque et à garantir au peuple afghan que ses intérêts seront pris en compte, tandis que l’Afghanistan entame un long périple vers la paix.

69. La République islamique d’Afghanistan et les Taliban doivent entamer les négociations intra-afghanes en vue de la paix, à laquelle aspire le peuple afghan depuis si longtemps. Je demande à la République islamique d’Afghanistan et aux Taliban d’aborder les négociations dans un esprit de dévouement et de conciliation. Le processus ne sera ni rapide ni aisé. Les enjeux sont complexes et touchent le cœur de la société afghane. Il appartient aux Afghans eux-mêmes de déterminer la substance et la nature des négociations. Il importe que le processus aboutisse à un accord de paix, qui confirme l’attachement du pays aux normes relatives aux droits de l’homme, concoure à la paix et à la sécurité dans la région et permette aux réfugiés et aux déplacés afghans de réintégrer leur foyer, dans l’ordre et dans la dignité. Un processus de paix inclusif, dans lequel les femmes, les jeunes et les victimes du conflit sont effectivement représentés, offre le meilleur espoir d’une solution durable.

70. Conformément à une demande formulée avec constance, les femmes afghanes doivent avoir l’occasion de participer activement à tous les niveaux du processus de paix. Celles qui font partie de l’équipe de négociation de la République islamique d’Afghanistan, par exemple, se sont largement concertées avec un large éventail de parties prenantes, en prévision des négociations intra-afghanes. Je compte qu’un nombre important de femmes sera désigné au Haut Conseil pour la réconciliation nationale, notamment à des postes clés, et j’exhorte de même les Taliban à nommer des femmes dans leur équipe de négociation. Toutes les parties doivent veiller à

obtenir la participation des femmes dans différents rôles et faire en sorte que le processus de paix reflète l'expérience et le savoir-faire des Afghanes dans toute leur diversité.

71. Tandis que l'Afghanistan se prépare à des négociations de paix, il est fondamental que le Gouvernement fasse comprendre à tous les Afghans, en particulier aux femmes et aux filles, qu'il ne reviendra pas sur leurs droits humains les plus fondamentaux. Je suis préoccupé par certaines dispositions du projet de loi sur la famille, en particulier celles relatives à l'âge du mariage, à la polygamie et à la garde et à l'entretien des enfants après la dissolution du mariage, et je demande au Gouvernement d'obtenir la participation des femmes activistes et des défenseuses des droits humains durant l'examen du projet de loi.

72. Les faits nouveaux survenus sur le plan du processus de paix ont mis en lumière l'importance de la coopération entre l'Afghanistan et ses voisins. Je suis encouragé par l'intérêt de plus en plus grand manifesté par les partenaires régionaux à l'appui du processus de paix et par les mesures prises par le Gouvernement pour organiser diverses réunions multilatérales en vue d'obtenir la participation des pays de la région ainsi que d'autres parties prenantes internationales, sur les questions d'intérêt commun. Tandis que le processus de paix suit son cours, il donnera des occasions précieuses à l'Afghanistan d'étendre ses liens politiques économiques et culturels avec les pays de la région et de concourir ainsi à la stabilité et à la prospérité de la région dans son ensemble.

73. Le conflit continue de faire des ravages indicibles parmi les civils, notamment les femmes et les enfants, qui ont subi d'immenses traumatismes physiques et psychiques durant la guerre qui a duré des décennies. Je condamne le recours à des tirs directs et indirects durant les combats au sol dans les zones peuplées de civils et l'utilisation d'engins explosifs improvisés à plateau de pression, qui font office de mines antipersonnel improvisées. Beaucoup de victimes continuent de souffrir bien longtemps après l'épisode initial, du fait d'incapacités à long terme, de traumatismes psychiques, de pertes financières, de pauvreté et d'incertitude quant à l'avenir. Il est tout aussi important que les parties au conflit constatent les dégâts, s'attaquent au problème et intègrent la justice axée sur les victimes au processus de paix.

74. Les défenseurs des droits de l'homme, les professionnels des médias, les activistes de la société civile et le personnel des institutions qui défendent les droits de l'homme sont indispensables pour la protection des droits fondamentaux et la promotion des valeurs démocratiques. Ils ne doivent pas être pris pour cibles. Je suis profondément attristé par le meurtre de deux membres de la Commission afghane indépendante des droits de l'homme à Kaboul, qui a été commis au mois de juin. Je demande à toutes les parties de cesser immédiatement ces attaques. J'exhorte également le Gouvernement afghan à garantir la transparence et l'efficacité des enquêtes sur ces attaques et à faire en sorte que les auteurs de ces actes soient rapidement traduits en justice et que le résultat de l'enquête soit communiqué aux proches des victimes. Le Gouvernement doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour mettre en place des mécanismes de protection efficaces des défenseurs des droits de l'homme, de façon qu'ils puissent mener leurs activités essentielles, sans crainte de violence ou de représailles.

75. Le dynamisme de la société civile et des institutions des médias en Afghanistan leur permet de jouer un rôle social capital, qui doit être protégé et appuyé. Je m'inquiète de certaines dispositions du projet de loi sur les organisations non gouvernementales, qui semble introduire des restrictions inutiles sur les associations et un contrôle gouvernemental disproportionné sur leurs activités. La décision du Gouvernement de surseoir à la modification de la loi est l'occasion salubre d'entamer de nouvelles consultations. J'encourage le Gouvernement à poursuivre le

dialogue avec la société civile, les organisations non gouvernementales, les partenaires du développement et les partenaires humanitaires, pour faire en sorte que la loi soit conforme aux normes relatives aux droits de l'homme et facilite les activités de ce secteur crucial.

76. Je me félicite des contacts constructifs qui ont été établis entre le Gouvernement afghan et les donateurs internationaux à la réunion de hauts fonctionnaires, qui s'est tenue en juillet, au cours de laquelle les donateurs ont clairement souhaité que les priorités politiques du pays soient agencées de manière réaliste et que le Gouvernement accomplisse des progrès concrets au regard d'indicateurs clefs de la gouvernance et du développement. Tandis que la communauté internationale tourne son attention vers les préparations de la conférence ministérielle de 2020, les effets économiques de la pandémie de COVID-19 ont restreint encore plus les budgets, ce qui pourrait influencer à terme l'ampleur de l'aide internationale financière, d'où l'impératif, pour le Gouvernement afghan, de donner la preuve de son attachement à l'instauration de réformes concrètes. J'exhorte le Gouvernement à prendre de nouvelles mesures pour combattre la corruption, qui reste une source de profonds griefs parmi les parties prenantes afghanes et internationales, afin d'accélérer le renforcement des capacités dans les institutions étatiques et de faire appliquer le principe de responsabilité parmi les hauts responsables et d'intégrité dans l'ensemble du service public.

77. La pandémie de COVID-19 a accentué les vulnérabilités de la population civile, qui a déjà énormément pâti du conflit en cours et des catastrophes récurrentes. Le pays héberge 12,4 millions de personnes en situation d'insécurité alimentaire aigüe, dont près de 4 millions au stade d'urgence, ce qui fait de l'Afghanistan le lieu d'une des pires crises de la faim dans le monde. Dans ce contexte, je me préoccupe des immenses dégâts qu'infligera la pandémie à la population et à l'économie afghanes. On estime que quelque 35 millions de personnes auront besoin de secours, sous une forme ou une autre, pour pouvoir surmonter les effets de la pandémie. Les conséquences seront particulièrement graves pour les Afghans les plus exposés, dont beaucoup comptent sur des sources de revenus précaires pour soutenir leurs familles. Les partenaires humanitaires de l'Afghanistan, notamment l'ONU, continueront d'aider le Gouvernement à fournir une assistance immédiate aux personnes qui sont dans le besoin. Je demande aux pays donateurs de promettre un soutien généreux au Plan de réponse humanitaire révisé, qui continue d'être gravement sous-financé, et de permettre l'acheminement rapide d'une aide humanitaire et la protection sociale en cours, tout au long de la pandémie et par la suite.

78. Je remercie l'ensemble du personnel des Nations Unies présent en Afghanistan et ma Représentante spéciale, Deborah Lyons, pour le dévouement sans faille dont ils continuent de faire preuve, dans des conditions difficiles, afin de tenir les engagements pris pour venir en aide au peuple afghan.

Annexe

Progrès accomplis au regard des objectifs fixés

I. Sécurité

Objectif : institutions et mécanismes de sécurité afghans viables capables d'assurer la paix et la stabilité et de protéger le peuple afghan

Indicateurs de progrès

Réalisations

Accroissement des effectifs de la Police nationale afghane et de l'Armée nationale afghane encadrés, formés et opérationnels au sein d'une structure convenue

- Durant la période considérée, le Gouvernement a continué d'appliquer la feuille de route des Forces nationales de défense et de sécurité afghanes de 2017, afin de renforcer davantage les capacités, de former les dirigeants, de garantir l'unité du commandement et des efforts militaires et de lutter contre la corruption. Les forces nationales de sécurité afghanes restent tributaires de financements extérieurs (Fonds pour les forces de sécurité afghanes des États-Unis d'Amérique, Fonds d'affectation spéciale pour l'Armée nationale afghane de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et Fonds d'affectation spéciale pour l'ordre public en Afghanistan mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour le développement).
- Le Ministère de la défense a introduit des améliorations s'agissant de la formation de l'Armée nationale afghane tandis que le commandement unifié sur le plan de la formation, de l'enseignement et de la doctrine est parvenu à une « pleine capacité opérationnelle » ; le Ministère de la défense a fusionné ses 13 « écoles satellites » en quatre « écoles de capacités » (armes de combat, appui au combat, appui aux services de combat et services généraux) ; et un nombre plus grand de soldats se dirigent directement vers une formation avancée après la formation de base des combattants.
- On trouvera dans le tableau ci-après une répartition des effectifs en cours des Forces nationales de défense et de sécurité afghanes. En avril 2020, les taux d'usure des effectifs signalés par le Ministère de la défense et le Ministère de l'intérieur étaient de 2,1 % et de 2,6 %^{1, 2} respectivement, ce qui est conforme aux normes statistiques.

Personnel des forces de sécurité afghanes

Éléments de la force	Effectif maximum autorisé ^a	Effectif déployé (à compter de janvier 2020) ^c	Effectif déployé (à compter d'avril 2020) ^c
Armée nationale afghane ^b	227 103	182 173	182 747
Police nationale afghane	124 626	99 375	105 671
Total	351 729	281 548 (80 %)	288 418 (82 %)

(Notes du tableau sur la page suivante)

¹ « Usure des effectifs » s'entend ci au sens de personnel qui ne prend pas son service et non des pertes.

² États-Unis d'Amérique, Special Inspector General for Afghanistan Reconstruction of the United States, Quaterly Report to the United States Congress, 30 avril 2020.

Indicateurs de progrès

Réalizations

(Notes du tableau)

Source : États-Unis d'Amérique, Special Inspector General for Afghanistan Reconstruction of the United States, *Quarterly Report to the United States Congress*, 30 janvier 2020 ; États-Unis d'Amérique, Special Inspector General for Afghanistan Reconstruction of the United States, *Quarterly Report to the United States Congress*, 30 avril 2020.

^a Dont un total de 11 663 civils (5 790 au Ministère de la défense et 5 873 au Ministère de l'intérieur).

^b Dont l'Armée de l'air afghane.

^c Les pourcentages sont approximatifs.

II. Paix, réintégration et réconciliation

Objectif : concertation nationale et dialogue régional en vue de promouvoir, de manière constructive et en associant toutes les parties, l'instauration d'un climat politique propice à la paix

Indicateurs de progrès

Réalizations

Élaboration et mise en œuvre de cadres nationaux et régionaux de renforcement des efforts de paix, de réintégration et de réconciliation ouverts à tous

- Le 7 avril 2019, le Gouvernement a annoncé la formation d'un conseil suprême pour la paix et la réconciliation composé de 37 personnes, afin de créer une équipe consultative inclusive sur le plan politique, en vue de négocier avec les Taliban.
- Le 29 avril 2019, le Gouvernement a convoqué une *loya jirga* (« assemblée ») consultative de cinq jours sur la paix à Kaboul, visant à fixer les paramètres des pourparlers avec les Taliban. Plus de 3 000 représentants de tout le pays y ont participé, dont 30 % de femmes, présidant 13 de ses 50 comités et deux comme chefs adjointes parmi les cinq chefs adjoints de l'assemblée. Le chef de l'exécutif de l'époque, Abdullah, ainsi que les principaux dirigeants politiques de l'opposition, dont des candidats à la présidence, ont boycotté l'événement, affirmant qu'il visait à soutenir la campagne de réélection du Président, Ashraf Ghani.
- Le 28 mai 2019, une délégation de 24 personnalités politiques afghanes, dont l'ex-Président Hamid Karzai, ainsi que 14 représentants des Taliban, ont participé à Moscou à une réunion marquant les 100 ans de relations diplomatiques entre l'Afghanistan et la Fédération de Russie. La délégation des Taliban était dirigée par le mollah Abdul Ghani Baradar, chef de la Commission politique des Taliban.
- Le Représentant spécial des États-Unis pour la réconciliation en Afghanistan, Zalmay Khalilzad, s'est entretenu avec les Taliban à Doha du 29 juin au 9 juillet 2019, tout en marquant une pause de deux jours, en raison de la conférence de paix intra-afghane. Organisée conjointement par l'Allemagne et le Qatar, la conférence a réuni des représentants du Gouvernement afghan ainsi que des représentants de partis politiques, de la société civile et des Taliban. Les participants sont parvenus à un consensus sur une résolution de deux pages dans laquelle ils ont demandé à toutes les parties de donner suite aux demandes du peuple afghan et de parvenir à la paix au moyen de négociations inclusives. Ils ont également réclamé la libération des prisonniers, la protection des infrastructures publiques et une réduction du nombre de

victimes civiles, et déclaré que l'Afghanistan d'après-guerre devrait avoir un système juridique islamique et garantir les droits des femmes dans les domaines politique, social, économique, éducatif et culturel, conformément aux valeurs de l'islam, et l'égalité pour tous les groupes ethniques.

- Dans le cadre de la consolidation du dispositif de paix de l'État, le Président a désigné le 29 juin 2019 son ancien chef de cabinet, Salam Rahimi, au poste de Ministre d'État chargé des affaires de paix et a publié un décret le 27 juillet 2019 portant dissolution du secrétariat du Haut Conseil de la paix.
- Le 7 septembre 2019, le Président des États-Unis, Donald Trump, a annulé les négociations de paix entre les États-Unis et les Taliban. Elles ont repris à la mi-janvier 2020 après une consultation interne entre les chefs taliban sur les détails d'une proposition visant à réduire la violence.
- Le 21 février 2020, le Secrétaire d'État des États-Unis, Michael Pompeo, a annoncé que les négociateurs américains étaient parvenus à un accord avec les Taliban sur une « réduction importante et généralisée de la violence dans tout l'Afghanistan », période qui a débuté le 22 février 2020.
- Le 29 février 2020 à Doha, après des mois de négociations, les États-Unis et les Taliban ont signé à Doha l'Accord pour l'instauration de la paix en Afghanistan entre les États-Unis d'Amérique et les Taliban, qui prévoyait une réduction des forces américaines à 8 600 hommes et une réduction proportionnelle des forces de la coalition en 135 jours, suivie d'un retrait progressif de toutes les forces internationales dans un délai de 9,5 mois, sous réserve du respect par les Taliban des différents engagements pris en matière de lutte contre le terrorisme. Le même jour, à Kaboul, une déclaration conjointe entre la République islamique d'Afghanistan et les États-Unis d'Amérique visant à apporter la paix en Afghanistan a été publiée. Les mesures prises par les États-Unis d'Amérique pour faciliter le dialogue avec l'Afghanistan et les Taliban et renforcer la confiance sont énoncées dans les deux documents, notamment la libération éventuelle de prisonniers et de détenus avant les négociations intra-afghanes et la possibilité de mener une action diplomatique en vue de la levée éventuelle des sanctions du Conseil de sécurité visant les membres des Taliban.
- Conformément à l'Accord pour l'instauration de la paix en Afghanistan et à la déclaration conjointe entre la République islamique d'Afghanistan et les États-Unis d'Amérique, le 9 mars 2020, les États-Unis ont annoncé, sous certaines conditions, le début de la réduction de leurs forces à 8 600 éléments pendant une période de 135 jours.
- Le 11 mars 2020, le Président de l'Afghanistan a signé un décret en vue de la libération de 5 000 prisonniers taliban en deux phases. Les 1 500 premiers prisonniers seraient libérés en fonction de leur âge, de leur état de santé et de la peine restant à subir. Les 3 500 prisonniers taliban restants seraient libérés sous réserve de progrès dans les négociations intra-afghanes et de nouvelles réductions de la violence des Taliban. Toutes les libérations devaient être assorties de garanties selon lesquelles les prisonniers ne retourneraient pas au combat. Le porte-

parole des Taliban a qualifié le décret d'« insatisfaisant » et a demandé à nouveau la libération de 5 000 prisonniers avant le début des négociations.

- Le 26 mars 2020, le Ministère d'État aux affaires de paix a annoncé la formation de l'équipe de négociation afghane. Dirigée par l'ex-directeur général de la Direction nationale de la sécurité, Masoom Stanekzai, l'équipe de 21 membres comprend des représentants de divers groupes politiques et sociaux, dont 4 femmes.
- Le 14 juillet 2020, les représentants des États-Unis et des Taliban ont publié des déclarations distinctes pour marquer l'étape des 135 jours qui s'étaient écoulés depuis la signature de leur Accord. Le Département de la défense des États-Unis a annoncé que, conformément à l'Accord, les États-Unis s'étaient retirés de cinq bases militaires et avaient réduit leurs effectifs à 8 000 éléments. Le Représentant spécial des États-Unis pour la réconciliation en Afghanistan a ajouté que les troupes de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord avaient été réduites proportionnellement. Le porte-parole des Taliban s'est félicité de la réduction des effectifs militaires internationaux et la fermeture des bases, tout en notant les retards sur le plan de la libération des prisonniers et de la radiation des membres taliban de la liste relative aux sanctions.
- Le 30 juillet 2020, les Taliban ont déclaré que le mouvement avait achevé la libération de tous les prisonniers restants, conformément à l'Accord du 29 février, et qu'il était prêt à entamer des négociations intra-afghanes après l'Eïd al-Adha, à condition que le Gouvernement afghan libère tous les prisonniers taliban figurant sur sa liste. Le 31 juillet 2020, le Président de l'Afghanistan a annoncé qu'une *loya jirga* consultative serait convoquée pour décider du sort des 400 prisonniers taliban figurant sur la liste et que le Gouvernement libérerait un total de 5 100 prisonniers taliban pour accélérer le processus de paix.

Renforcement de la capacité des autorités afghanes de recueillir et de fournir des éléments d'information étayés, actualisés et exacts au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011)

- En 2019 et 2020, le Gouvernement a continué de fournir des informations fondées, actualisées et exactes au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011).
- Le 30 avril 2019, l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions a présenté son dixième rapport en application de la résolution 2255 (2015) concernant les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées dans la menace qu'ils constituent pour la paix, la stabilité et la sécurité de l'Afghanistan (S/2019/481). Le 30 avril 2020, l'Équipe de surveillance a présenté son onzième rapport en application de la résolution 2501 (2019) concernant les Taliban et autres personnes et entités associées qui constituent une menace pour la paix, la stabilité et la sécurité de l'Afghanistan (S/2020/415). Les rapports se fondaient, en grande partie, sur des informations fournies par les autorités afghanes.

Renforcement de l'adhésion du public au processus de paix grâce à l'action menée à l'échelle des collectivités locales et avec la société civile

- Le 28 février 2019, après une consultation de six mois avec 15 000 femmes afghanes dans les 34 provinces, le Cabinet de la Première Dame, avec le soutien du Haut Conseil pour la paix, du Ministère des affaires féminines, du Réseau des femmes afghanes et des organisations de femmes de la société civile, a convoqué une conférence nationale des femmes afghanes pour la paix. Elle a abouti à la

présentation d'une déclaration en 15 points au Président, qui s'est engagé à la soumettre pour examen à la *loya jirga* (« assemblée » consultative sur la paix, convoquée à Kaboul le 29 avril 2019).

- En avril 2019, dans la province de Nangarhar, la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) a facilité une *jirga* de paix entre deux tribus du district de Cherzad à laquelle des femmes ont pour la première fois participé. La *jirga* s'est conclue par l'adoption d'une résolution réglementant la distribution de l'eau. En juillet 2019, dans la province de Kounar, la MANUA a facilité des consultations entre deux tribus qui ont abouti à une *jirga* de paix, ce qui a permis de régler un conflit foncier remontant à plusieurs décennies ; les participants à la *jirga* comptaient 25 % de femmes.
- Mettant à profit sa capacité d'organisation, la MANUA a soutenu la préparation des femmes afghanes au processus de paix. Du 15 au 17 décembre 2019, la Mission a organisé à Kaboul, en collaboration avec le Centre d'éducation des femmes afghanes, un atelier à leur intention, relatif à leur participation stratégique au processus de paix. Dans la province de Helmand, la MANUA a fourni un espace de dialogue entre des dignitaires religieux et les femmes sur les mesures prises sur le plan local en vue de réduire la violence et la façon de renforcer le rôle des femmes, des jeunes et des minorités, en faveur de la paix. La MANUA a également collaboré avec plus de 1 000 femmes de l'ouest de l'Afghanistan pendant cinq mois et les a aidées à élaborer une stratégie de paix, ce qui a abouti à la publication, le 9 janvier 2020, d'une déclaration en 13 points dans laquelle elles ont souligné la nécessité de préserver les acquis des 18 dernières années, de se pencher sur les atrocités passées, de garantir un processus de paix centré sur les victimes et d'établir un mécanisme de suivi pour tout accord de paix éventuel. Le 20 février 2020, la MANUA a facilité les consultations entre le Gouvernement et des dirigeants de la société civile, dont des activistes femmes, afin de réaffirmer l'impératif de soutenir le rôle de premier plan des femmes dans le Gouvernement et au cours des futures négociations intra-afghanes.
- Le 16 février, dans la province de Ghazni, les membres du Mouvement populaire pour la paix ont organisé un rassemblement auquel ont participé 400 membres des populations pachtounes, hazaras et tadjikes. Les participants ont réclamé une paix durable, un cessez-le-feu et la fin de la violence.
- En avril et en mai 2020, la MANUA a fourni des conseils à la Commission afghane indépendante des droits de l'homme sur les possibilités de participation à des questions liées à la paix, aux droits de l'homme et à la justice transitionnelle, notamment la manière d'intégrer les points de vue des victimes au processus de paix et au discours public.
- Durant la même période, lors d'émissions radiophoniques locales, les autorités et les communautés infranationales de plus de 25 provinces ont réclamé une trêve humanitaire, la paix et la prévention de la COVID-19. Un conseil consultatif des femmes du district de Sarobi (province de Kaboul) qui avait été créé et soutenu par une initiative de paix locale parrainée par la MANUA, s'est consacré à la prévention de la COVID-19. De même, en mai et juin 2020, des groupes de femmes et de jeunes de Kaboul ont diffusé dans les médias sociaux des messages de

Indicateurs de progrès

Réalizations

prévention de la COVID-19 en même temps que des messages de paix et se sont engagés auprès des autorités locales et des membres de l'équipe de pays des Nations Unies à soutenir la distribution de l'aide aux familles les plus exposées.

- En juin 2020, dans la région du nord, la MANUA a conclu une initiative de paix locale visant à soutenir un groupe inclusif de 16 jeunes militants qui ont été formés à la sensibilisation à la paix et dont la mobilisation auprès de plus de 120 représentants des jeunes originaires de quatre provinces a conduit à l'adoption d'une déclaration des jeunes sur la paix, constituée de 41 articles, qui a été diffusée à l'échelon national.
- Le 8 juillet, un conseil consultatif d'organisations de la société civile a lancé un mécanisme pour permettre à différents segments de la société de se faire entendre au cours des négociations, et à divers acteurs de la société civile participant à l'élaboration de plans de faire valoir leurs priorités en matière de paix.

III. Gouvernance et renforcement des institutions

Objectif : élargissement de l'autorité de l'État à l'ensemble du pays grâce à l'instauration, jusqu'au niveau local, d'institutions démocratiques, légitimes et responsables dotées des moyens de mettre en œuvre des politiques et de plus en plus en mesure de se prendre en charge

Indicateurs de progrès

Réalizations

Renforcement de la capacité des autorités afghanes et des institutions électorales indépendantes de gérer et d'organiser périodiquement des élections régulières, en veillant à assurer la participation des femmes et à respecter les quotas fixés par la Constitution

- Durant la période considérée, la Commission électorale indépendante et la Commission indépendante du contentieux électoral ont toutes deux achevé leurs plans opérationnels, ainsi que leurs plans de renforcement des capacités et de formation, donnant un aperçu détaillé des activités et des procédures, en veillant à ce que toutes les activités requises soient répertoriées et organisées et puissent répondre à toutes les exigences décrites dans la loi électorale révisée, ainsi que des règlements, procédures et directives des commissions. Les tâches comprenaient notamment la participation des parties prenantes, la coordination avec les partenaires et institutions concernés, les activités électorales, notamment l'inscription des électeurs, la désignation des candidats, le scrutin et le dépouillement des bulletins, ainsi que la préparation du second tour et les activités postélectorales visant à renforcer les capacités des institutions afghanes d'organiser des élections crédibles, inclusives et transparentes.
- La Commission électorale indépendante a élaboré son plan d'inscription des électeurs en vue de l'élection présidentielle de 2019 et, à l'issue de consultations approfondies, a approuvé la conduite d'un exercice d'inscription complémentaire limité aux nouveaux électeurs et inspiré des inscriptions précédentes. Elle a également approuvé le recours à la technologie, notamment dans les domaines de l'inscription et de la vérification biométriques des électeurs, et de la transmission et de la gestion des résultats.
- En mars 2019, le Président a nommé sept nouveaux membres à la Commission électorale indépendante et cinq membres à la Commission indépendante du contentieux ainsi que les chefs des secrétariats des deux

- organes électoraux. Les nouveaux membres ont été nommés par les partis politiques et les organisations de la société civile et sélectionnés par 17 candidats à la présidence le 1^{er} mars 2019.
- En mai 2019, la Commission électorale indépendante a obtenu les résultats définitifs (de 33 provinces) des élections législatives de 2018. En mai, le Président a nommé deux membres internationaux sans droit de vote à chacune des deux Commissions.
 - Le 28 septembre, la Commission électorale indépendante a organisé l'élection présidentielle. Les résultats préliminaires ont été annoncés en décembre 2019 et les résultats définitifs en février 2020. Le Président sortant, M. Ghani, a été déclaré vainqueur, avec 50,64 % des voix, tandis que le chef de l'exécutif de l'époque, M. Abdullah, a recueilli 39,52 % des voix.
 - À la suite de l'impasse politique sur les résultats définitifs de l'élection présidentielle, le Président et M. Abdullah ont signé le 17 mai 2020 un accord prévoyant une participation de 50 % de M. Abdullah au Gouvernement, notamment des nominations aux ministères et aux postes de gouverneur de province, la création d'un Haut Conseil de gouvernement et d'un Haut Conseil pour la paix et la réconciliation nationale, des réformes électorales et la promotion de l'ex-Vice-Président, le général Abdul Rashid Dostum, au poste de maréchal. L'accord n'a pas encore été pleinement appliqué.
- Création du Comité mixte de suivi et d'évaluation de la lutte contre la corruption et définition d'objectifs de lutte contre la corruption
- En 2019, le Comité mixte de suivi et d'évaluation de la lutte contre la corruption a publié 18 rapports, notamment des évaluations de la vulnérabilité à la corruption de l'Assemblée nationale, du Ministère de l'intérieur et du Ministère des affaires étrangères. En janvier 2020, le Comité a publié un rapport sur le Ministère des finances et en juillet 2020, des évaluations de la vulnérabilité à la corruption du système des marchés publics et des administrations douanière et fiscale.
 - En mars 2020, le Cabinet a approuvé les règlements sur le recouvrement des avoirs, complétant ainsi le cadre législatif y afférant.
- Mise à la disposition des institutions chargées de la lutte contre la corruption des moyens de faire respecter la politique à cet égard dans toutes les instances gouvernementales
- En juillet 2020, le Secrétariat spécial anticorruption a publié le rapport annuel de 2019 sur l'application de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption en Afghanistan de 2017, dans lequel il a constaté que parmi les 102 objectifs de référence, relatifs à six piliers, 89 avaient été pleinement atteints en 2018 et 2019, 5 étaient en voie de l'être, 3 l'avaient été partiellement, tandis que des progrès avaient été limités concernant 2 d'entre eux et inexistantes concernant 3 autres.
 - En 2019, le Centre de justice pénale chargé de la lutte contre la corruption a jugé 23 affaires au tribunal de première instance, concernant 83 personnes accusées, qui ont abouti à 66 condamnations et à 17 acquittements. Toujours en 2019, la cour d'appel du Centre a entendu 12 affaires concernant 46 personnes reconnues coupables, qui ont abouti à la condamnation de 41 personnes et à l'annulation de la condamnation de 5 autres. En juillet 2020, le Centre a jugé un total de 76 affaires concernant 289 accusés.
 - La Commission d'accès à l'information a été intégrée dans le budget annuel pour 2020, et le Gouvernement a nommé des spécialistes de

	<p>l'information dans 59 organes publics, qui donnent aux Afghans l'occasion de demander des renseignements à des interlocuteurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> • En août 2019, le Président a nommé le médiateur du palais, qui est chargé de recevoir les plaintes relatives à de hauts fonctionnaires, aux bureaux de l'exécutif et aux bureaux budgétaires indépendants et à y donner suite.
Publication annuelle des déclarations de patrimoine souscrites par les agents de l'État	<ul style="list-style-type: none"> • En 2019, le nombre de fonctionnaires et d'agents publics ayant déclaré leur patrimoine avait dépassé les 21 000. L'Organisme d'enregistrement et de vérification des actifs a continué de consolider le cadre juridique à des fins de vérification et de sanction en cas de non-respect.
Renforcement des moyens des fonctionnaires des administrations de l'État, des provinces et des districts d'exercer leurs fonctions et de fournir des services	<ul style="list-style-type: none"> • En 2019/20, l'Institut afghan de la fonction publique a organisé 96 formations à l'intention de 2 411 fonctionnaires et a facilité 326 formations à l'étranger à l'intention de 1 180 fonctionnaires. L'Institut a également conçu 12 cours à l'aide de matériel pédagogique. • Pour attirer les jeunes vers l'administration publique, l'Institut afghan de la fonction publique a lancé le huitième cycle de programme de stages administratifs destiné aux nouveaux diplômés des universités publiques et privées.
Transparence et efficacité accrues dans la nomination des agents de la fonction publique	<ul style="list-style-type: none"> • Durant la période considérée, la Commission indépendante de la réforme administrative et de la fonction publique a supervisé le recrutement de 30 000 postes de la fonction publique et notamment le recrutement massif d'enseignants. • En 2019, la Commission a créé son propre centre de recherche et de développement du contenu des examens. Depuis, 693 postes de hauts fonctionnaires ont été pourvus à l'aide du nouvel examen écrit informatisé et électronique, à Kaboul, dont 56 femmes. La Commission a également créé des centres provinciaux d'examens électroniques à Balkh, Kandahar, Herat, Jalalabad, Bamiyan et Khost. • La Commission a continué de saisir des données dans son système d'information et de gestion des ressources humaines. Les informations biométriques et biographiques relatives à 427 365 fonctionnaires de 50 ministères et d'organismes techniques ont été vérifiées à ce jour et saisies dans le système.
Consolidation de la réforme de la fonction publique axée sur une approche globale du renforcement des capacités et sur une assistance technique financée par les donateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Le 19 janvier 2020, la Commission a lancé son nouveau plan stratégique pour 2020-2025, axé sur « une administration de la fonction publique efficace et impartiale, gérée par des fonctionnaires qualifiés, qui fait progresser les objectifs de développement économique du pays et sert les intérêts de tous les citoyens afghans ». • Au moyen du projet relatif à la gestion des ressources humaines et aux réformes institutionnelles du Gouvernement afghan, financé par la Banque mondiale, entamé au début de 2019, la Commission a reçu un appui pour élaborer et introduire un nouveau système de gestion des ressources humaines et de l'information et établir de nouveaux règlements, politiques et procédures administratives.

Exécution de la politique de gouvernance et élaboration d'un cadre de réglementation, de financement et de budgétisation, à l'échelon infranational

Définition et publication des critères régissant les frontières administratives

Mise en place d'une infrastructure adaptée au fonctionnement des institutions gouvernementales, en particulier au niveau infranational

Institution de systèmes judiciaires et pénaux crédibles et accessibles qui respectent et défendent les droits fondamentaux de tous les citoyens

- Le 6 mars 2019, le sous-comité de gouvernance à l'échelon infranational du Haut Conseil de l'état de droit et de la gouvernance a approuvé le plan d'action concernant la mise en place de la politique de gouvernance infranationale, par la création de cinq groupes de travail dirigés par les institutions gouvernementales respectives, afin d'en appuyer la mise en œuvre.
- Le 3 décembre, le projet de loi du conseil local a été parachevé et adopté par le parlement. Le 2 février 2020, la Direction indépendante de la gouvernance locale a signalé que le projet de loi avait été achevé.
- En 2019, la Direction indépendante de la gouvernance locale a établi des procédures et des directives pour délimiter les municipalités. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a aidé le Vice-Ministre des municipalités de la Direction à délimiter en 2018 et 2019 sept municipalités dans les provinces (Farah, Orozgan, Nimroz, Ghor, Nili, Paktiya et Nouristan).
- En 2019, la construction de 33 salles de conférence destinées à l'administration provinciale a commencé et devrait s'achever d'ici à la fin de 2020.
- À la fin de 2019, avec l'aide de l'ONU et des donateurs, la Cour suprême a organisé une conférence sur le code pénal pour permettre à de hauts responsables du pouvoir judiciaire de faire part de leurs expériences et de leurs observations sur l'application du code pénal de 2018, qui a débouché sur 54 recommandations relatives à des modifications du code.
- Le 23 juin 2020, le Haut Conseil de la Cour suprême a adopté des procédures visant à accélérer et à faciliter les procès en ligne et à prévenir les retards dans les procédures en raison de la pandémie de COVID-19. La Cour suprême élabore actuellement des procédures relatives à des audiences à distance, à l'intention des autres institutions concernées.
- Ayant plus de 100 affaires sous sa juridiction, la Direction des crimes internationaux du bureau du Procureur général mène actuellement des enquêtes sur les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité impliquant toutes les parties au conflit, dont des membres haut placés de l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan.

IV. Droits de l'homme

Objectif : respect accru des droits de l'homme des Afghans, conformément à la Constitution afghane et au droit international, l'accent étant mis en particulier sur la protection des civils, la situation des femmes et des filles, la liberté d'expression et la responsabilité fondée sur le respect de l'état de droit

Diminution du nombre de cas de recours illégal à la force et d'actes d'intimidation contre les civils, le

- En 2019, la MANUA a étayé une réduction de 5 % des victimes civiles par rapport à 2018 et le plus faible niveau global de victimes civiles depuis 2013. En 2020, Elle a enregistré une diminution de 13 % des pertes civiles à mi-parcours, par rapport à la même période en 2019. Elle

Indicateurs de progrès

Réalizations

droit international étant mieux respecté par les acteurs concernés

a noté des améliorations à la suite de son action de sensibilisation, notamment : une plus grande admission par les Taliban des faits ayant fait des victimes civiles et des améliorations des moyens d'enquête ; la conduite d'un exercice externe des « enseignements tirés » avec les forces militaires internationales, fondé sur une recommandation de la Mission ; et l'imposition de restrictions aux opérations de recherche menées par la Direction nationale des forces spéciales de sécurité, qui a coïncidé avec une réduction étayée du nombre de victimes civiles de ces opérations.

Amélioration de la prise de conscience par les Afghans de leurs droits et par le Gouvernement de ses obligations

- En 2019, la MANUA a organisé 297 ateliers de sensibilisation dans tout le pays sur la protection des civils, la protection des enfants, les droits des femmes, l'élimination de la violence contre les femmes et les filles, le droit des détenus à un procès équitable et le droit à la liberté d'expression, avec un total de 7 163 participants dont 2 795 femmes. Elle a également organisé 537 réunions de sensibilisation aux droits de l'homme à l'intention des autorités de l'État, de la société civile, des populations et des chefs religieux.
- Le 17 avril 2019, la MANUA et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont publié le rapport biennal sur le traitement des détenus en période de conflit, couvrant la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018, décrivant une réduction globale des allégations crédibles de torture et de mauvais traitements par les personnes qui sont détenues en temps de conflit par les forces nationales de sécurité afghanes, qui est passée de 39,0 % au cours de la période considérée précédente à 31,9 %. Cette diminution est attribuée à une action concertée de sensibilisation et de soutien technique de la part de la Mission, qui a conduit le Gouvernement à adopter des mesures spécifiques.
- Du 4 au 14 mars 2020, la MANUA a organisé huit activités dans tout l'Afghanistan pour marquer la Journée internationale des femmes, qui a permis de sensibiliser aux questions liées aux droits des femmes et des filles. L'ONU s'est également associée à la National Masculinity Alliance, un réseau de représentants de la société civile, de chefs religieux, de hauts dirigeants et de représentants du secteur privé, pour organiser une série d'événements sur le thème « Chacun pour l'égalité », dont le point culminant a été une marche de 1 000 hommes en faveur de l'égalité des sexes en Afghanistan.
- Le 6 juillet 2020, le Président a décrété la création de deux postes de vice-gouverneurs de province réservés à des femmes dans les 34 provinces.
- Durant la période considérée, la MANUA a publié 10 rapports sur la protection des civils, relatifs aux événements qui se sont produits pendant le conflit armé et fait des victimes civiles.

Amélioration de l'impact des mesures juridiques et politiques de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles, et renforcement du soutien en faveur de ces mesures

- De janvier 2019 à juin 2020, la MANUA a étayé 403 cas de violences graves contre des femmes et des filles : 128 meurtres, dont des « crimes d'honneur », 95 viols, 44 auto-immolations ou suicide forcés, 17 mariages forcés et 17 mariages de mineurs.
- Durant la période considérée, le Comité législatif du Ministère des affaires féminines a examiné de près la loi sur l'élimination de la violence contre les femmes de 2009. En avril 2019, le Cabinet du

Sensibilisation aux mesures juridiques et politiques de lutte contre l'impunité et de promotion de la justice transitionnelle, et renforcement du soutien en faveur de ces mesures

Comité législatif a créé un comité chargé de réviser le projet de loi sur la famille et, en juin 2020, le projet de loi a été présenté de nouveau au Comité pour examen.

- En janvier 2019 et en janvier 2020, le bureau du Procureur général a organisé des conférences sur le renforcement de la réponse du système judiciaire à la violence contre les femmes. En mai 2019, le Ministère de l'intérieur a approuvé un mécanisme de plainte pour harcèlement sexuel. En juin 2019, le Comité législatif du Ministère des affaires féminines s'est attelé à un projet de règlement relatif à des fonds d'urgence destiné aux victimes de la violence contre les femmes. En octobre 2019, le Comité législatif du Cabinet a proposé de modifier l'article 640 du Code pénal, concernant les « tests de virginité », afin qu'ils ne puissent être effectués que sur décision de justice. En novembre 2019, le Procureur général a annoncé la création d'une direction chargée du traitement des plaintes pour harcèlement contre les femmes sur le lieu de travail.
- Durant la période considérée, au moyen de 65 activités organisées dans tout le pays auxquelles ont participé 1 571 personnes, la MANUA a soutenu le Gouvernement, la Commission afghane indépendante des droits de l'homme et la société civile en vue de la promotion d'un espace démocratique plus grand, de la protection des défenseurs des droits de l'homme, de l'application du principe de responsabilité aux auteurs de violations des droits de l'homme, de la lutte contre la discrimination, de la promotion de processus de paix et de réconciliation inclusifs et conformes aux droits de l'homme, et d'une justice centrée sur les victimes.
- Le 14 février 2019, le Centre afghan pour la mémoire et le dialogue, une initiative de la société civile, a été inauguré. Il possède une collection de « boîtes à souvenirs » créées par les rescapé(e)s et les membres des familles des victimes, qui sont remplies d'objets personnels soigneusement choisis, sur l'histoire de leurs proches.
- En 2019, la MANUA a organisé une série de débats avec des érudits musulmans locaux et a établi un rapport interne sur des questions liées à la promotion et à la protection des droits de l'homme selon les préceptes de l'islam.
- En janvier 2020, la MANUA a organisé un atelier de trois jours à l'intention des membres de la Commission afghane indépendante des droits de l'homme afin de débattre de possibilités de mobilisation en faveur de questions liées à la paix, aux droits de l'homme et à la justice transitionnelle.
- De mars à juillet 2020, la Commission afghane indépendante des droits de l'homme a publié des documents directifs sur les modalités d'inclusion des victimes au processus de paix et sur la question de la libération des prisonniers au regard des droits des victimes et de la transparence.
- Durant la période considérée, la MANUA a continué de promouvoir et de diffuser auprès de divers interlocuteurs un recueil de 34 feuilles de route provinciales pour la paix.

Indicateurs de progrès

Réalizations

Respect par le Gouvernement de ses obligations concernant l'établissement de rapports au titre des conventions et pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, et application des recommandations émanant de l'examen périodique universel de l'Afghanistan sous l'égide du Conseil des droits de l'homme

- La MANUA et la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme ont organisé un atelier en janvier 2019 à l'intention de 49 représentants de ministères, de la Commission afghane indépendante des droits de l'homme et d'organisations de la société civile (dont 11 femmes) sur leur rôle dans le processus d'examen périodique universel et dans l'application des recommandations pertinentes.
- En 2019, un comité de haut niveau a été créé au bureau du Procureur général pour enquêter sur les allégations d'atteintes sexuelles de novembre 2018 contre des enfants dans la province de Logar, conformément à la recommandation issue de l'examen périodique universel de l'Afghanistan.
- Le 5 mars 2019, la loi sur la protection des droits de l'enfant a été adoptée par le décret législatif présidentiel n° 362, à la suite d'une recommandation issue de l'examen périodique universel de l'Afghanistan. La loi comprend des dispositions interdisant le batcha bazi, ainsi que le recrutement et l'utilisation d'enfants dans les conflits armés.
- En 2019, le comité législatif du Ministère des affaires féminines a élaboré un projet de règlement visant à régir l'enregistrement du mariage. En mars 2019, le Comité ministériel pour l'égalité des sexes a approuvé, en principe, deux politiques dont l'une sur la protection des femmes en temps de guerre et dans les situations d'urgence et l'autre sur le renforcement de la participation des femmes aux élections.

Renforcement des moyens d'action et de l'engagement du Gouvernement afghan et de la Commission afghane indépendante des droits de l'homme, en sa qualité d'institution nationale afghane chargée des droits de l'homme, en faveur du respect, de la protection, de l'exercice et de la promotion de ces droits

- En septembre 2019, le Gouvernement a informé le Président du Sous-Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants que la Commission afghane indépendante des droits de l'homme avait été désignée comme référent pour assurer la liaison avec le Sous-Comité.
- Du 25 novembre au 10 décembre 2019, la MANUA a organisé huit activités dans le cadre de la campagne mondiale « 16 journées de mobilisation contre la violence de genre » dans tout l'Afghanistan.
- En décembre 2019, la MANUA et la Commission afghane indépendante des droits de l'homme ont organisé conjointement neuf activités dans huit provinces pour marquer la Journée internationale des droits de l'homme, à laquelle ont assisté 576 participants (dont 199 femmes).
- Durant la période considérée, la MANUA a soutenu la Commission afghane indépendante des droits de l'homme sur les questions de « gestion du changement » institutionnel, notamment l'examen fonctionnel, la viabilité financière et la justice axée sur les victimes. En octobre 2019, la Commission s'est vue attribuer un « A » par l'Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme. En 2020, la MANUA a renforcé sa mobilisation auprès de l'équipe d'enquête spéciale de la Commission sur sa méthode de suivi des victimes civiles et les principes applicables du droit international humanitaire.
- Durant la période considérée, la MANUA a fourni une assistance technique au Comité de haut niveau du bureau du Procureur général sur les méthodes d'enquête adaptées aux enfants au cours d'affaires sensibles concernant des atteintes sexuelles contre des enfants.

V. Développement économique et social

Objectif : politiques gouvernementales soutenues par la communauté internationale qui favorisent une croissance économique viable et contribuent à la stabilité générale

Indicateurs de progrès

Réalisations

Programmes prioritaires nationaux élaborés et appliqués avec l'appui et l'aval de la communauté internationale

- Durant la période considérée, les programmes prioritaires nationaux ont été conçus, chiffrés et dotés d'un plan de mise en œuvre qui a été approuvé par les donateurs, les conseils de développement concernés et le Cabinet, à l'aide d'un financement budgétaire à la fois international et public.
- Les 10 plans prioritaires nationaux ont été achevés en février 2019 au titre du Cadre national pour la paix et le développement en Afghanistan.
- Sur le plan des réformes budgétaires, le Gouvernement est passé d'une budgétisation fondée sur les moyens à mettre en œuvre à une budgétisation axée sur les résultats.

Répartition plus équitable de l'aide au développement et des dépenses publiques en Afghanistan

- Les partenaires de développement ont poursuivi leur aide budgétaire au moyen des mécanismes existants tels que le fonds d'affectation spéciale pour la reconstruction de l'Afghanistan, le fonds d'affectation spéciale pour l'ordre public en Afghanistan, le fonds d'affectation spéciale pour les infrastructures de l'Afghanistan et les mécanismes bilatéraux, et ont alloué des fonds à Kaboul et aux 34 provinces.
- Conformément au décret présidentiel n° 305, à la mi-2020, un total de 238 parcelles de terrain dans la province de Herat et de 114 logements à Kaboul avaient été distribués aux familles des martyrs et aux forces de défense et de sécurité ; 1500 hectares de terrain dans sept provinces avaient également été distribués aux familles des forces de défense et de sécurité, 13 000 hectares de terrains supplémentaires avaient été donnés aux personnes qui étaient de retour et 5 500 parcelles de terre avaient été données à des personnes déplacées à l'intérieur du pays.

Amélioration du recouvrement des recettes et croissance durable fondée sur les ressources afghanes

- En 2019, le produit intérieur brut avait augmenté de 3,15 %, reflétant une situation politique difficile et une croissance de seulement 2,0 % du secteur privé. Les exportations ont augmenté de 11 % au premier trimestre de 2020, passant de 182,5 millions de dollars à 202,4 millions de dollars. La croissance des exportations s'explique par une augmentation de 18 % (24,4 millions de dollars) des exportations de produits végétaux en raison de l'amélioration de la production agricole.
- Les recettes étaient stables tout au long de 2019, mais les estimations des recettes publiques pour 2020 ont été révisées à la baisse et sont passées de 209 milliards d'afghanis à 144 milliards d'afghanis lors de l'examen du budget à mi-parcours. Le recouvrement des recettes intérieures s'est rapidement dégradé ces derniers mois avec la crise de la COVID-19. En juillet 2020, les recettes ont diminué d'un tiers et les activités économiques, le commerce et les transferts de fonds ont été fortement perturbés.

VI. Coopération régionale

Objectif : coordination régionale soutenue et efficace au service de la prospérité, la paix et la stabilité

Indicateurs de progrès

Réalisations

Amélioration de la coordination des organismes régionaux et augmentation des investissements régionaux

- Durant la période considérée, l'Afghanistan a renforcé sa mobilisation auprès des organismes régionaux.
- Le Président a participé au sommet de l'Organisation de Shanghai pour la coopération en 2019 les 13 et 14 juin 2019, à la huitième Conférence ministérielle de suivi de la Conférence sur la sécurité et la coopération au cœur de l'Asie le 9 décembre 2019 et à un sommet en ligne du Groupe de contact des pays non alignés sur la COVID-19 le 4 mai 2020. Le 2 juillet 2020, il a organisé un sommet avec les Présidents de l'Azerbaïdjan et du Turkménistan pour discuter de la coopération économique et des liaisons de transport dans la région, dont le Couloir lapis-lazuli de transit, de commerce et de transport.
- En avril 2019, le Groupe de contact sur l'Afghanistan de l'Organisation de Shanghai pour la coopération a évoqué le projet de plan de route pour la coopération entre l'Organisation et le pays, qui avait été adopté par les chefs de gouvernement en novembre 2018.
- En juin 2019, l'Afghanistan et le Pakistan ont examiné la mise en œuvre du Plan d'action Afghanistan-Pakistan pour la paix et la solidarité. En novembre 2019, une délégation pakistanaise est arrivée à Kaboul pour s'entretenir de la formation d'un comité technique chargé de régler les problèmes entre les deux pays dans le cadre de ce plan. En juin 2020, une autre délégation pakistanaise s'est rendue à Kaboul pour évoquer la facilitation d'un processus de paix dirigé et contrôlé par les Afghans, ainsi que du commerce et du maillage entre les deux pays.
- De hauts fonctionnaires du Processus d'Istanbul « Au cœur de l'Asie » sur la sécurité et la coopération régionales pour la paix et la stabilité en Afghanistan se sont réunis à Ankara en juin 2019 et à New York en septembre 2019, pour s'entretenir de l'application de mesures de confiance. En décembre 2019, la huitième Conférence ministérielle au cœur de l'Asie a adopté la déclaration d'Istanbul, qui comprend une nouvelle mesure de confiance sur le développement de l'agriculture et des mesures élargies pour la gestion des catastrophes et la protection de l'environnement. Une proposition visant à établir une mesure de confiance sur l'autonomisation des femmes a également été soutenue. En février 2020, l'Afghanistan et le Turkménistan se sont entretenus de la sécurité des projets d'infrastructure régionaux dans le cadre des mesures de confiance applicables.
- En juillet 2019, le Premier Ministre de l'Ouzbékistan a rencontré le Chef de l'exécutif afghan pour décider de la construction de la ligne électrique Sourkhan-Pol-e Khomri, entre les deux pays. La première réunion de la Commission intergouvernementale de coopération commerciale et économique s'est tenue à Tachkent.
- En septembre 2019, l'Afghanistan a participé au troisième dialogue entre les Ministres afghan, chinois et pakistanais des affaires étrangères, au cours duquel les pays ont évoqué le renforcement de la confiance et l'action de réconciliation. En juillet 2020, durant le dialogue stratégique trilatéral des Vice-Ministres des affaires étrangères afghan, chinois et

pakistanaï, la coopération en matière de COVID-19 et le processus de paix et de réconciliation afghan ont été évoqués.

- En octobre 2019, le Kazakhstan et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe ont organisé une table ronde sur la promotion de la coopération avec l'Afghanistan, centrée sur les synergies entre les organisations qui apportent une aide à l'Afghanistan, telles que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'ONU et l'Organisation de Shanghai pour la coopération.
- En novembre 2019, le Conseil des ministres de l'Organisation de coopération économique a réaffirmé la volonté des États membres de promouvoir la paix et la stabilité en Afghanistan, notamment au moyen du fonds spécial de l'Organisation sur le relèvement de l'Afghanistan.
- En janvier 2020, l'Afghanistan, le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Turkménistan, ainsi que la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, ont lancé l'initiative « Asie centrale verte » et appuyé le dialogue sur les changements climatiques et les risques associés.
- En février 2020, l'Envoyé spécial de la République islamique d'Iran pour l'Afghanistan a rencontré le Président à Kaboul pour des entretiens sur la coopération économique et la lutte contre le terrorisme, l'extrémisme et le trafic de drogue. En juin 2020, le Ministre afghan des affaires étrangères par intérim a rencontré le Ministre iranien des affaires étrangères à Téhéran, où ils se sont entretenus de la coopération en matière de sécurité, de la gestion des frontières, de réfugiés et de migrants afghans, et de transport.
- Durant la période considérée, bon nombre de projets régionaux ont été mis à exécution. En février 2020, le Président a posé la première pierre dans le cadre du projet d'électricité entre l'Asie centrale et l'Asie du Sud, visant à transmettre de l'électricité du Kirghizistan et du Tadjikistan, en passant par l'Afghanistan, au Pakistan. La construction est déjà en cours au Tadjikistan et au Kirghizistan. En octobre 2019, le port de Gwadar au Pakistan a été ouvert à la navigation commerciale dans le cadre du couloir économique Chine-Pakistan et a commencé à recevoir des cargaisons conformément à l'Accord sur le commerce de transit entre l'Afghanistan et le Pakistan. Toujours en février 2020, le Gouvernement indien a alloué 13,9 millions de dollars aux fins du développement du port de Chabahar en République islamique d'Iran, des cargaisons en provenance de l'Inde ayant déjà été livrées à l'Afghanistan par ce port. En avril 2020, l'Ouzbékistan a lancé un service régulier de trains de marchandises de Tachkent à Hairatan (Afghanistan). Des mesures ont continué d'être prises également en vue du développement du projet de gazoduc reliant le Turkménistan, l'Afghanistan, le Pakistan et l'Inde et du projet de transmission d'électricité Turkménistan-Afghanistan-Pakistan.

VII. Partenariat entre le Gouvernement afghan et la communauté internationale

Objectif : appui cohérent de la communauté internationale aux priorités afghanes dans un cadre de coordination piloté par les Afghans

Indicateurs de progrès

Réalisations

Pourcentage accru de l'aide consacré à la Stratégie de développement national et aux priorités du Gouvernement afghan

- Le projet de cadre national pour la paix et le développement en Afghanistan durant la période 2021-2025 a été présenté à la réunion de hauts fonctionnaires qui s'est tenue le 28 juillet 2020. Le cadre révisé couvre la consolidation de la paix, l'édification de l'État et le renforcement du marché et vise à accroître l'aide extérieure dans les limites du budget, en prévision de la situation consécutive à la paix. Le Gouvernement s'est engagé à poursuivre sa stratégie de croissance économique, en accordant la priorité à l'agriculture, aux industries extractives, à la desserte régionale et au développement du capital humain. Le cadre comprend également des propositions en vue du renforcement des institutions de l'état de droit, de lutte contre la corruption, d'amélioration de la gestion des finances publiques et du renforcement de la gouvernance infranationale.
- Les donateurs ont cherché à obtenir des résultats concrets en matière de lutte contre la corruption, de bonne gouvernance, de démocratie, d'état de droit, de réduction de la pauvreté et de centralité du travail des organisations de la société civile, de croissance partagée et de droits des minorités. Ils ont réclamé l'inclusion des droits humains, des droits des femmes et de l'égalité des sexes dans les trois piliers du cadre, qui sera révisé avant la réunion ministérielle d'annonce de contributions, prévue en novembre 2020.

Responsabilisation accrue pour la passation des marchés et de contrats conclus au nom du Gouvernement et de la communauté internationale

- L'autorité nationale de passation des marchés s'est conformée à la norme de données ouvertes sous contrat et a publié en ligne plus de 75 % des informations relatives aux marchés ; elle a également élaboré la première phase du logiciel de passation de marchés publics en ligne, qui est maintenant prêt à être mis en œuvre à titre pilote dans quatre entités publiques.
- Un service d'infrastructure à clefs publiques a été acheté et mis en œuvre dans le cadre d'un appel d'offres électronique.

Renforcement du Conseil commun de coordination et de suivi à l'appui du processus de Kaboul comme moyen d'examen régulier des progrès réalisés en matière de priorités et d'engagements mutuels conjoints

- Des sessions du Conseil commun de coordination et de suivi ont eu lieu en juillet 2019 et juillet 2020. D'après les messages diffusés, le Gouvernement doit s'attaquer de toute urgence à la pauvreté et au chômage croissants, à la corruption, à la planification du développement économique, à la capacité institutionnelle ainsi qu'à la coopération et à l'intégration régionales. Parmi les 63 résultats attendus dans le Cadre de responsabilité mutuelle de Genève, 18 avaient été pleinement atteints lors de la réunion de juillet 2020, 34 étaient en bonne voie de l'être et 11 étaient incomplets, principalement en raison de problèmes de sécurité. Le taux de mise en œuvre globale a été de 71 %. Un nouveau cadre est préparé en vue de la conférence ministérielle des donateurs de 2020.

VIII. Lutte contre les stupéfiants

Objectif : baisse soutenue de la culture du pavot, de la production de stupéfiants et de la toxicomanie

Indicateurs de progrès

Réalisations

Diminution de la culture du pavot, de la production de stupéfiants et de la toxicomanie

- La superficie totale des cultures illicites de pavot à opium a diminué en 2019, pour passer de 263 000 hectares, soit une baisse de 38 % en 2018, à 163 000 hectares. La production potentielle d'opium est toutefois restée constante, estimée à 6 400 tonnes³.
- L'Afghanistan semble désormais être la deuxième source de résine de cannabis dans le monde, ayant été répertorié comme la source de 19 % des saisies signalées pour la période 2014-2018.

Intensification de la lutte contre le trafic de stupéfiants et efficacité des mesures d'interdiction

- Au premier semestre 2020, les autorités afghanes ont mené 1 242 opérations de lutte contre les stupéfiants qui ont permis de saisir 910 kg d'héroïne, 127 kg de morphine, 3 204 kg d'opium, 3 464 kg de graines de pavot, 355 kg de méthamphétamine, 23 kg d'éphédrine et de pseudoéphédrine, 46 kg de méthylènedioxyméthamphétamine (MDMA), 70 581 kg de haschisch et de cannabis, 141 kg de comprimés de tramadol, 5 840 litres d'acide formique et 221 litres d'anhydride acétique. En outre, 917 hectares de pavot à opium et 5 hectares de cannabis ont été détruits.
- À titre de comparaison, en 2019, 3 661 opérations de lutte contre les stupéfiants ont été menées et ont permis de saisir 2 990 kg d'héroïne, 6 903 kg de morphine, 33 611 kg d'opium, 1 251 kg de méthamphétamine, 646 tonnes de cannabis et de haschisch, 197 698 kg de graines de pavot et 48 221 comprimés de MDMA dites comprimés K en Afghanistan. Au total, 95 laboratoires de fabrication d'héroïne et un laboratoire de méthamphétamine ont été démantelés, et 30 stocks de drogue détruits.
- Si l'on compare des échéances analogues, les chiffres pour 2020 sont nettement inférieurs à ceux obtenus en 2019, peut-être en raison du contexte difficile sur les plans politique et de la sécurité, depuis 2019.

Progrès de l'agriculture licite et des investissements privés connexes dans les zones précédemment consacrées à la culture du pavot

- Le Ministère de l'agriculture, de l'irrigation et de l'élevage a mis en œuvre un programme de développement de substitution dans 20 provinces, qui a permis de fournir des services à 24 807 agriculteurs. Au total, 2 660 poulaillers ont été construits et 53 200 poulettes ont été distribuées ; 2 660 femmes bénéficiaires ont été formées à l'élevage des volailles ; 6 552 agriculteurs ont été formés à la gestion des produits laitiers, au contrôle des maladies et à l'accès au marché, et 204 centres de transformation du lait ont été créés ; et 723 hectares de vergers ont été établis.

³ Jusqu'en 2018, les enquêtes sur l'opium en Afghanistan étaient menées par le Ministère afghan de la lutte contre les stupéfiants et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Les données pour 2019 ont été obtenues du Programme de surveillance des cultures illicites de l'Office.